



**Cadre d'Association Pays
2016-2018
COOPERATION
ESPAGNOLE
AU MALI**

11 Décembre 2015

Table de matières

1. RESUME EXECUTIF	4
2. ANTÉCÉDENTS.....	7
2.1. Contexte Pays	7
a. Population, croissance démographique et défi générationnel	7
b. Consolidation de l'État et renforcement de la Gouvernance Démocratique.....	8
c. Développement Humain	8
d. Inégalité de Genre et droits des femmes.....	10
e. Économie, développement rural et défi environnemental.....	10
2.2. Agenda d'Efficacité de l'Aide	12
2.3. Dialogue avec le pays partenaire	13
2.3.1. Cadres établis pour le dialogue des politiques et concertation	13
2.4. Plans Nationaux de Développement et Stratégies sectorielles	13
2.5. La Coopération Espagnole au Mali entre 2008 et 2014.....	14
2.6. La Coopération de l'UE.....	17
3. ANALYSES	18
3.1. Appropriation.....	18
3.2. La qualité du dialogue de politiques et l'alignement avec le pays partenaire	19
3.2.1. Utilisation des systèmes nationaux	22
3.3. L'Harmonisation entre des bailleurs des fonds	24
3.3.1. Forums de l'Harmonisation.....	25
3.4. La Coopération Régionale de la Coopération Espagnole	26
3.5. L'Avantage comparatif de la Coopération Espagnole.....	27
4. DÉCISIONS STRATÉGIQUES	29
4.1. Orientations stratégiques de concentration	29
4.1.1. Concentration géographique	29
4.1.2. Orientations Stratégiques de Concentration	30

4.1.3. Autres orientations.	39
4.2. Programmation Conjointe avec d'autres bailleurs.	40
4.2.1. Programmation Conjointe de l'Union Européenne	40
4.2.2. Stratégie Commune d'Accompagnement Pays II (SCAP II 2015-2018)	41
4.3. Coopération déléguée et instruments européens.	42
4.4. Coopération Multilatérale	42
4.5. L'Appui programmatique	43
4.6. L'Action Humanitaire	44
4.7. Table d'Association.....	45
4.8. Cadre de Résultats de Développement	46
5. STRATEGIE D'ASSOCIATION	46
5.1. Ressources.....	46
5.2. Engagements en matière d'efficacité de l'aide	47
5.3. La cohérence des politiques pour le développement	48
5.3.1. Sécurité et Développement.	48
5.3.2. Migration et le Développement	49
5.3.3. Responsabilité sociale des entreprises. Secteur Privé et Développement	50
5.4. Système de Suivi et Evaluation	50
5.4.1. Le suivi des résultats et des engagements de développement en termes de qualité et de l'efficacité de l'aide 50	
5.4.2. Evaluation finale	51
5.4.3. Comité de Suivi Bilatéral de la Commission Mixte	51
5.5. La redevabilité mutuelle et la transparence.....	51

1. RESUME EXECUTIF

La présence officielle de la Coopération Espagnole (CE) au Mali a débuté en 2006, date à partir de laquelle, le Mali a fait partie du Plan Annuel espagnol de Coopération Internationale en qualité de Pays objet d'Attention Spéciale, et également suite à la formulation du Plan d'Action Spécial espagnol (PAE en espagnol).

Le 3^{ème} Plan Directeur (2009-2012) et le 4^{ème} Plan Directeur (2013-2016) de la Coopération Espagnole actuellement en vigueur, réaffirment l'engagement à long terme de l'Espagne pour le Mali, considéré comme Pays d'association prioritaire.

L'Accord de Coopération entre le Mali et l'Espagne a été signé en 2007. En 2008, cet engagement s'est concrétisé par non seulement l'ouverture du Bureau Technique de Coopération Espagnole à Bamako, mais également par la signature de la 1^{ère} Commission Mixte (I COMIX 2008-2010--prorogée) entre les deux pays. La période prévue pour la révision et actualisation du programme de coopération entre les deux pays, n'a pu se matérialiser, suite à la crise multiforme qu'a connue le Mali depuis mars 2012.

L'actuel Document Cadre d'Association Pays (MAP, acronyme en espagnol) entre l'Espagne et le Mali, sera le document stratégique de référence pour la signature de la II^{ème} Commission Mixte Hispano Malienne (2016-2018), avec l'actualisation du programme de coopération entre les deux pays

Aux grands défis structurels relatifs au Développement du Mali, tels le renforcement de la gouvernance, la promotion d'une croissance économique durable et inclusive et l'accès aux services de base de qualité, s'ajoutent la récente crise vécue par le pays, ainsi que les défis impliquant la mise en marche du récent Accord de Paix signé. Ce nouveau contexte influencera pour les années à venir, l'agenda du Gouvernement du Mali (GdM) sur l'ensemble du territoire, spécialement au niveau du processus de décentralisation (régionalisation), de la gouvernance, la croissance économique, ainsi que les aspects politico-institutionnels et sécuritaires.

Le Mali et l'Espagne sont signataires des trois grands forums internationaux sur l'Efficacité de l'Aide (Paris, Accra et Busan). En conséquence, le MAP présent sera orienté vers l'application des principes d'efficacité de l'aide. En ce sens, la Coopération Espagnole s'intègre pleinement dans l'architecture de relations entre le Gouvernement du Mali (GdM) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ainsi que dans les cadres établis dans la SCAP I et sa future rénovation dans la SCAP II pour le dialogue de politiques et l'efficacité de l'aide.

La Coopération Espagnole réalisera son MAP au Mali, sous le leadership correspondant au Gouvernement du Mali, par rapport aux processus de développement du pays, et ceci en ligne droite avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR, sigles en français), ainsi que les politiques et plans sectoriels des secteurs de concentration de la Coopération Espagnole.

Bien que la Coopération Espagnole soit encore toute jeune au Mali, elle a acquis une expérience solide dans des secteurs et régions bien concrets, à travers un travail accompli en étroite collaboration avec le Gouvernement et les populations maliennes, ainsi qu'avec d'autres partenaires au développement.

Les priorités de l'actuel MAP 2016-2018, ont été définies sur la base de l'analyse contextuelle et des priorités définies par le Gouvernement malien, ainsi que de l'application des différents principes de

l'agenda d'efficacité de l'aide, et des avantages comparatifs de la Coopération Espagnole dans ce contexte-ci.

En outre, l'importance de l'harmonisation entre les PTF pour le maintien d'une vision coordonnée et articulée de leurs stratégies de coopération autour des priorités du GdM a été reconnue, garantissant ainsi la cohérence et l'équilibre de leur appui aux nécessités de l'ensemble du pays. La Coopération Espagnole s'aligne de manière particulière au document de Programmation Conjointe de l'Union Européenne pour la période 2014-2018.

Le MAP 2016 – 2018 a également comme cadre de référence la Stratégie de l'UE pour le Sahel dans sa version révisée du 17 mars 2014, le Fonds Fiduciaire d'Urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène des personnes déplacées en Afrique, récemment créée, ainsi qu'en général, les différentes politiques, les instruments et processus de développement existants au niveau de l'UE.

La Coopération Espagnole réaffirme son processus de **concentration stratégique** pour la période 2016-2018, en étroite ligne avec les engagements internationaux adoptés dans le cadre de l'Agenda pour l'Efficacité de l'Aide, vers une plus grande concentration, harmonisation et division du travail, tout en maximisant ainsi l'impact des limites de la disponibilité budgétaire de la Coopération Espagnole.

La Coopération Espagnole au Mali se fixe comme **objectif global** :

Contribuer à la construction de la résilience des populations et Communautés, ainsi qu'à l'accroissement de leurs opportunités de développement, avec une incidence particulière sur l'amélioration des opportunités économiques, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des conditions de santé, avec une approche transversale du Genre et de l'Environnement.

À cet effet, la CE a adopté les Orientations Stratégiques (OS) suivantes du IV^{ème} Plan Directeur comme ses OS de concentration, en étroite collaboration avec les priorités du Mali (voir ANNEXE 1), avec les résultats de développement correspondants à chacune d'entre elles :

Orientations Stratégiques et Lignes d'Action du IV ^{ème} Plan Directeur de la CE	Résultats de Développement auxquels la CE contribuera
<p>OS3. Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.</p> <p>L3.1. Développement rural et territorial, avec l'agriculture comme secteur clé.</p> <p>L2.3. Une alimentation adéquate et suffisante face aux crises. La ligne 3 de l'OS2 s'intègre de façon permanente dans l'OS3, à laquelle, elle apporte l'approche de résilience et l'attention à la problématique de l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</p>	<p>RD 1. Le niveau de pauvreté des populations rurales diminue, leurs revenus augmentent et elles améliorent la production de leurs systèmes agricoles familiaux.</p> <p>RD2. Les populations rurales améliorent leur situation par rapport à la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une alimentation adéquate et suffisante, en réduisant et contrôlant les facteurs qui déterminent leur vulnérabilité face aux crises alimentaires</p>
<p>OS4. Promotion des systèmes de cohésion sociale, en accentuant les services sociaux de base.</p> <p>L 4.1. Droit humain à la santé : équité et couverture</p>	<p>RD 1. Les structures sanitaires disposent de services de qualité, accessibles en matière de Santé Sexuelle et de la Reproduction (y compris la Planification familiale) de qualité et accessible.</p>

universelle.	<p>RD2. La population utilise davantage les services sanitaires grâce à l'expansion de la couverture géographique et le renforcement du système sanitaire périphérique et décentralisé.</p> <p>RD 3. La gestion, gouvernance et redevabilité du système sanitaire périphérique et décentralisé sont améliorées, avec la participation effective des femmes</p>
<p>OS5. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité du genre.</p> <p>L5.2. Promouvoir des politiques publiques de genre et de cohésion sociale pour renforcer la gouvernance.</p> <p>L5.3. Renforcement des organisations féministes et de femmes de la société civile</p> <p>L5.4. Favoriser des lignes spécifiques de travail pour pallier toutes formes de violence et discrimination contre les femmes et les filles.</p>	<p>RD 1. Les structures pour la mise en marche et le suivi de la PNG sont fonctionnelles dans les zones d'intervention de la CE</p> <p>RD 2. L'autonomisation économique et sociale des femmes a été renforcée dans les zones d'intervention (en relation aussi avec l'objectif intersectoriel avec les OS3 et OS4)</p> <p>RD 3. Toutes les formes de violence et discrimination contre les femmes et les filles se réduisent de manière progressive et irréversible avec un accent particulier sur les pratiques néfastes (mariage précoce et mutilations génitales féminines) résultat intersectoriel avec l'OS 4.</p>

Outre les OS de concentration récemment mentionnées, le MAP de la CE au Mali, adopte comme approches transversales, l'approche basée sur les droits humains, la promotion de l'égalité de Genre et le respect de l'environnement.

La CE, dans son programme de coopération, collaborera, avec les Ministères, ainsi que les structures déconcentrées et décentralisées au niveau régional et local, afin de contribuer au processus d'approfondissement de la décentralisation dans le pays, et par conséquent au succès de l'Accord de Paix. En ce sens, la CE **appuiera en priorité les processus de développement dans les régions de Kayes et de Sikasso.**

La CE, d'autre part, continuera à être présente dans le nord du pays à travers l'Action Humanitaire ; en incluant des actions pour la liaison de l'Aide, la Réhabilitation et le Développement (LRRD). La coordination et l'articulation des interventions de développement et des interventions humanitaires, comportant une approche de la construction de la résilience pour le développement, seront encouragées.

Le MAP actuel fera l'objet d'un mécanisme de suivi à mi parcours et à la fin, des résultats de développement et des aspects liés au dialogue, la qualité et l'efficacité de l'aide.

Une évaluation finale externe aura également lieu.

Le suivi à mi parcours sera mis à profit, pour faire une révision du MAP, afin d'adapter si nécessaire, ce dernier, non seulement au nouveau cadre stratégique de la Coopération Espagnole (Vème Plan Directeur 2017-2020), mais également à un éventuel changement au niveau des priorités ou du contexte malien.

Parallèlement à la période d'exécution de la présente stratégie, un système de transparence et de redevabilité mutuelle sera mis en marche.

2. ANTÉCÉDENTS

2.1. Contexte Pays

Pays sahélien et enclavé, le Mali est le deuxième Etat le plus grand d'Afrique Occidentale. Il partage 7.000 km de frontières avec 7 pays : l'Algérie, le Niger, la Mauritanie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Burkina Faso, auxquels il est uni par d'étroits liens historiques et démographiques. Il partage également avec ces derniers des problématiques communes liées à la sécurité et au développement.

Aux grands **défis structurels relatifs au Développement du Mali**, tels le renforcement de la gouvernance, la promotion d'une croissance économique durable et inclusive et l'accès aux services de base de qualité, s'ajoutent la récente crise vécue par le pays¹, ainsi que **les défis impliquant la mise en marche du récent Accord de Paix**² signé. Ce nouveau contexte influencera pour les années à venir, l'agenda du Gouvernement du Mali (GdM) sur l'ensemble du territoire, spécialement au niveau du processus de décentralisation (régionalisation), la gouvernance, la croissance économique, ainsi que les aspects politico-institutionnels et sécuritaires.

L'**Aide Officielle au Développement (AOD)** continue à avoir un poids spécifique très élevé sur l'ensemble de l'économie malienne. De 2008 à 2013, l'aide déclarée par l'ensemble des donateurs au Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, a atteint 6.700 millions de dollars. De 2011 à 2013, elle a été évaluée à près de 12% du PIB, et près de 60% de la totalité des ressources du gouvernement.

Dans ce contexte, il serait particulièrement important que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) maintiennent une vision coordonnée et articulée au niveau de leurs stratégies de coopération autour des priorités du GdM, afin de garantir une cohérence et un équilibre de leur appui au développement de l'ensemble du pays.

Les défis actuels du pays en relation avec le développement de sa population, peuvent se résumer de la manière suivante :

a. Population, croissance démographique et défi générationnel

En 2014, la population du Mali était estimée à 17.1 millions d'habitants, avec un important taux annuel de croissance démographique de 3.6% (selon le dernier recensement en 2009). Le pays est administrativement composé de huit régions, un District (Bamako) et 703 communes dont 666 sont rurales (94%). Avec une superficie qui représente 2,5 fois celle de l'Espagne (1 240 238 km²), les deux tiers du territoire faisant partie du Sahara méridional, sont complètement désertiques, et regroupent près de 10% de la population du pays.

Le peuple malien est composé d'une multitude de groupes ethniques et se caractérise par un fort attachement à ses traditions, ses us et coutumes qui régissent la société.

¹ La République du Mali a connu de janvier 2012 jusqu'au jour d'aujourd'hui, la plus grave crise politico-institutionnelle et sécuritaire de son histoire contemporaine

² Le 15 mai 2015 (signature de deux sur les trois parties), et le 20 juin 2015, lorsque la signature de la troisième a eu lieu.

La population du Mali est majoritairement rurale (68%³), et on estime qu'elle restera majoritairement à composante rurale durant les 20 prochaines années, malgré le grand exode rural dont est sujet Bamako - sa capitale.

La prise en considération de la variable démographique au niveau des politiques publiques et programmes d'aide, reste un défi primordial pour le développement au Mali.

Le taux de fécondité est en moyenne de 6.4 enfants par femme. En 2009, l'âge moyen de la population malienne était estimé à 16 ans. Vu la composition actuelle de la population, la croissance démographique continuera à être élevée dans les années à venir. C'est pourquoi, on estime que la population va doubler en 2030, et tripler ou quadrupler en 2050 (ce qui donnera une population comprise entre 41 à 56 millions d'habitants). Il est prévu également en 2030, que la population urbaine triple et soit majoritaire.

b. Consolidation de l'État et renforcement de la Gouvernance Démocratique

La démocratie au Mali est basée, entre autres, sur la tolérance religieuse, le pluralisme politique, la liberté de la presse, le respect des Droits de l'Homme et la capacité à vivre ensemble avec différentes ethnies.

Malgré le fait que la démocratie au Mali soit relativement jeune- elle date des années 90-, le pays s'est doté d'institutions publiques solides et structurées qui ont contribué à une sortie de crise rapide. La société malienne a démontré une maturité démocratique exemplaire lorsque les liens séculaires de solidarité et entraide interethniques existants dans le pays ont été mis à rude épreuve.

Cependant, cette crise récente a fait surgir à la lumière, le défi suivant : la nécessité de rétablir la confiance de la population envers l'État et son administration. Obtenir une refondation de ses institutions et de son fonctionnement démocratique, afin d'atteindre une stabilité sociale et un développement équilibré sur l'ensemble du territoire national, reste un aspect crucial qui a été adopté comme priorité par le GdM. Pour cela, le GdM est en train d'effectuer des réformes profondes en matière de justice et de lutte contre l'impunité, la décentralisation et la déconcentration à travers le transfert des ressources et des capacités, la gestion des finances publiques, et la lutte contre la corruption, entre autres. À ceci, s'ajoute la nécessité de créer des institutions avec une culture du service public, une gestion axée sur les résultats et la redevabilité vis à vis d'une citoyenneté consciente de ses droits et devoirs.

De manière particulière, l'Accord d'Alger marque la feuille de route à suivre et doit faire face au défi suivant : l'obtention de la paix, la sécurité et la stabilité du nord du pays.

c. Développement Humain

Le Rapport 2014 sur le Développement Humain (RDH) des Nations Unies classe le Mali à la 176^{ème} place⁴ sur 187, ce qui le situe parmi les Pays Moins Avancés (PMA).

Les indicateurs de base du Développement Humain révèlent un progrès lent et inégal dans le pays. L'indice de pauvreté absolue a augmenté entre 2010 et 2013 (de 43.6% à 47.1%). En 2012, plus de la

³ 2013. <http://datos.bancomundial.org/indicador/SP.RUR.TOTL>

⁴ Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0.407, le Mali est resté durant ces 4 dernières années, pratiquement stable au niveau de son indice de développement

moitié de la population vivait avec moins de 1.90 USD par jour. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (0.533), est seulement dépassé par l'Ethiopie, la Guinée Conakry et le Niger, et on estime que 85.6% de la population vit dans ces conditions là. L'incidence de la pauvreté est moins forte en zones urbaines qu'en zones rurales, où vit 90% de la population pauvre. De même, la pauvreté est concentrée dans les régions du sud du pays, où sont plus élevés la densité de la population ainsi que le nombre d'habitants. Le Produit National Brut par habitant est de 660 USD, chiffre inférieur à la moyenne des PMA (915 USD).

La population malienne a une espérance de vie de 55 ans, elle est inférieure à la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne. Le taux de mortalité infantile est de 80/1000 naissances vivantes⁵ et de 128/1000 enfants de moins de 5 ans, taux qui depuis 2010 a été maintenu de manière quasi stable. Le taux de couverture de vaccination pour les enfants d'un an a atteint 100% en 2009. Par contre, il a diminué en 2013 à 89%. Le taux de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, bien qu'avec une évolution à la baisse, continue à être élevé : 540⁶ en 2010. Le paludisme continuait à avoir une incidence très haute (90.42 %) en 2011, bien que pour la première fois, il affichait d'importantes diminutions. Cependant, son impact est spécialement important sur les enfants de moins de 5 ans. En 2011, le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans a enregistré une incidence 2 à 3 fois plus élevée que dans d'autres tranches d'âge.

La dégradation des écosystèmes, a d'une manière directe, une incidence sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations rurales, spécialement, les plus défavorisées par leur dépendance directe des ressources naturelles (eau, terre, espèces végétales et animales) en les rendant ainsi plus vulnérables aux facteurs climatiques extrêmes (sécheresses, inondations,...).

La crise qu'a connue le Mali depuis 2012, n'a fait qu'aggraver une situation dans laquelle, les moyens de subsistance d'une partie de la population malienne étaient déjà en soi affaiblis de manière chronique. Bien que la situation alimentaire-nutritionnelle reste préoccupante dans le nord, à cause de la situation actuelle, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique affecte l'ensemble du pays. Même si entre 2006 et 2010, la malnutrition chronique chez les moins de 5 ans avait diminué, elle est restée cependant élevée (18.9%), avec de grandes disparités entre les différents moyens sociaux et les régions. Cependant, il est à signaler que les taux les plus importants de malnutrition chronique se trouvent dans les régions sud du pays. La malnutrition modérée et sévère s'élève à 37.7% dans l'IDH 2014.

En ce qui concerne l'éducation, la moyenne de scolarisation des adultes est de moins de deux ans de scolarité (1,99 an). Les malienn(e)s de plus de 15 ans, sont parmi les moins scolarisés dans le monde⁷, ce qui affecte leurs conditions de développement sous toutes leurs dimensions. Le taux d'alphabétisation des adultes en 2011 était de 38.7% (30.4% pour les femmes et 47.8% pour les hommes). Les inégalités du Genre, comme les inégalités régionales ou celles liées au niveau de vie, sont spécialement significatives en matière d'éducation. Bien que le Taux Brut de Scolarisation dans le primaire soit de 68.5% chez les petits garçons et de 70.9% chez les fillettes, au niveau du secondaire, il diminue respectivement à 45.7% chez les petits garçons et 21% chez les fillettes. Malgré ces taux de scolarisation, les évaluations montrent qu'au sortir de l'école, seule une faible minorité d'élèves ont réellement acquis les compétences minimales en lecture, écriture et calcul. L'orientation du système éducatif vers la formation professionnelle et l'emploi, reste un des aspects nécessaires, vu l'important taux de croissance démographique et l'objectif affiché par le gouvernement, d'un Mali émergent et d'une croissance économique inclusive et durable.

⁵ Loin de l'objectif fixé par l'ODM 4 en 2015, de 43,1/1000

⁶ IDH 2014. Très loin de l'objectif fixé en 2015 : atteindre 144.3/100.000 naissances vivantes

⁷ Data downloaded from www.barrolee.com (June 2014). Barro, Robert and Jong-Wha Lee, April 2010, "A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010." *Journal of Development Economics*, 104(184-198).

L'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité représentent également une importante nécessité pour les populations, spécialement dans les zones rurales. Le taux de couverture de l'accès à l'eau est de 91% en milieu urbain contre 54% en milieu rural. Celui concernant l'assainissement est de 35% en milieu urbain contre 14% en milieu rural. En 2013, seulement un tiers de la population avait accès à l'électricité, avec une grande inégalité persistante entre zone urbaine – où 2/3 de la population y avait accès – et zone rurale, où seulement 1/5 habitants (17.5%) y avait accès.

Bien que la situation concernant le développement du pays ait des causes structurelles qui précèdent la récente crise, une chose est certaine, c'est que cette dernière a eu un impact et a fait reculer les progrès déjà enregistrés en matière de développement humain. La crise a généré des effets perceptibles sur la mise en œuvre des politiques au niveau national ainsi que dans le nord, en particulier sur les infrastructures publiques et les services, la mobilité des populations, en imposant un grand frein au développement des moyens de subsistance déjà limités de sa population.

d. Inégalité de Genre et droits des femmes

L'Indice d'Inégalité de Genre (IDG) dans le Rapport du Développement Humain 2014 est de 0.673, chiffre seulement dépassé par le Tchad et le Niger et qui démontre également une très lente progression. L'indice des Institutions Sociales et d'Égalité entre Hommes et Femmes (ISE) de l'OCDE en 2009, classait le Mali à la 99^{ème} place sur 102 pays analysés.

Vu le poids que la tradition et la religion occupent au sein de la société malienne, le principe d'égalité de Genre fait encore l'objet d'une grande résistance au sein de cette dernière. En effet, en 2011, en voulant procéder à la réforme des articles les plus discriminatoires à l'égard des femmes dans le Code de la Famille, ces derniers ont quand même été maintenus, suite à l'opposition d'une partie de la population ainsi que des leaders religieux.

Les principaux défis sont posés en termes d'égalité de droits, égalité d'accès et de participation, se trouvant dans tous les domaines de la vie : santé, éducation, droits et santé sexuels et de la reproduction, violences faites aux femmes, spécialement dues à la haute prévalence de pratiques traditionnelles néfastes comme l'excision (avec une incidence de 89%), mariages forcés et précoces (55% des femmes sont mariées avant 18 ans, et 66% avant 15 ans), et la haute prévalence de la violence conjugale.

De même, de grandes inégalités sont à noter en ce qui concerne l'accès à la terre (en 2009, seulement 19.6% de femmes étaient propriétaires d'une parcelle) et autres moyens de production, la division du travail, l'emploi et les opportunités économiques, la répartition des revenus et la richesse, la participation politique (14 femmes sont Députés sur 147 à l'Assemblée Nationale et 8 femmes sont Maires sur un total de 703 mairies) et - actuellement- elles ont un rôle limité dans le processus de sortie de crise et de construction de la paix.

e. Économie, développement rural et défi environnemental

La relance de l'économie, une des priorités du pays à l'heure actuelle, passe à moyen et long termes par la capacité du Mali à affronter les réformes structurelles et réformer son environnement général des affaires⁸] (en incluant les institutions réglementaires, juridiques et judiciaires), améliorer la

⁸ Selon le rapport Doing Business 2014 de la Banque Mondiale, le Mali occupe la 155^{ème} position sur 189 pays en matière de facilitation d'environnement des affaires, ce qui fait du Mali un pays très peu attractif.

fiscalité⁹, créer la sécurité juridique pour les particuliers et entreprises, le développement indispensable du capital humain, faciliter l'accès au crédit et disposer d'infrastructures d'appui (routes pour désenclaver les zones, télécommunications, énergie, etc.).

L'économie malienne est principalement Agricole¹⁰, avec 80% de la population qui la pratique, et informelle (80% des travaux sont effectués au niveau du secteur informel). Les exploitations agricoles sont majoritairement de type familial (autoconsommation et superficie non supérieure à 1 ha), et la production est très dépendante des aléas climatiques, essentiellement la pluviométrie. Sur la surface exploitable pour l'agriculture et l'élevage, seulement 5% est potentiellement apte à l'irrigation¹¹, mais seulement 18% du potentiel irrigable est exploité. D'autre part, l'élevage représente la principale source de subsistance pour 30% de la population et est pratiqué par 80% de la population, qui dans un grand pourcentage effectue en milieu rural, une combinaison d'activités (activités agro sylvo pastorales et pêche)¹².

Le secteur primaire contribue à hauteur de 35,5% de la richesse nationale. Le secteur secondaire s'est fortement développé, principalement, grâce au secteur de l'or et des travaux publics, en constituant près de 33% du PIB national. Le secteur tertiaire, majoritairement exécuté de manière informelle, contribue avec plus au moins le tiers restant à la richesse nationale.

Le pays dispose d'un secteur industriel à l'état embryonnaire dont les exportations sont conditionnées à l'instabilité des prix, et la faible transformation et diversification des produits (or et coton constituent 85%). Les produits dérivés de l'élevage constituent la 3^{ème} source de revenus d'exportation.

La crise a eu un impact important sur l'économie, qui s'est traduit en fin 2012, par un taux de récession de -1.2% du PIB, malgré l'excellente campagne agricole. Cet impact s'est spécialement fait ressentir dans le secteur privé (-50% de la production industrielle, -90% dans le secteur hôtelier, entre autres) et a entraîné une hausse de +3.5% de l'incidence de pauvreté comme moyenne nationale et qui est beaucoup plus importante dans les zones directement touchées.

Les populations rurales du Mali développent de manière très différenciée, différentes activités agricoles selon les zones et régions. L'élevage à une grande échelle, se fait dans le nord et autour du delta du Niger. La production agricole quant à elle, se fait dans les régions du sud, où la pluviométrie est plus grande. La région semi-aride qui lie le nord au sud, dispose d'un potentiel agricole limité et la population combine agriculture et élevage.

La forte pression démographique, la dégradation des terres et la hausse de l'usage non agricole en milieu rural, aboutissent à une forte pression sur la propriété des terres. En particulier, des conflits éclatent en relation avec l'usage et la gestion des terres en zones urbaines, périurbaines, ainsi que dans les zones rurales, spécialement au niveau des zones irriguées, ainsi que là où les intérêts des éleveurs et des agriculteurs sont souvent opposés et que ces derniers entrent en conflit. Cependant, le principal élément qui détermine qu'un ménage soit pauvre ou non pauvre dans le milieu éleveur/agriculteur, n'est pas déterminé par l'accès à la terre, sinon par les moyens réels et les capacités pour créer de la richesse à travers son exploitation.

⁹ Par rapport à la fiscalité, l'évasion fiscale est énorme, tout comme il existe un vaste système d'exonérations, il ne faut pas compter sur un système adéquat, bien réglé ni équitable d'imposition fiscale, ce qui à son tour, provoque une plus grande évasion. On estime que l'état perd 2.8% de son PIB à cause des « erreurs » commises par les importateurs et fournisseurs publics au niveau de leurs déclarations d'impôts

¹⁰ Loi d'Orientation Agricole Article 7 : Selon la présente loi, on considère comme « Agricole » avec un A majuscule, tout ce qui est en rapport avec les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la production forestière

¹¹ Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation 1999 (SNDI)

¹² MEP, 2012

L'environnement et les ressources naturelles continuent à se dégrader sous l'effet de la pression grandissante sur ces derniers. Elle est liée au changement climatique, au développement socio-économique et à la croissance démographique. Le résultat de cette pression et de l'utilisation de pratiques non durables, entraînent une perte de fertilité des terres par l'occupation de nouvelles peu propices. Chaque année, le pays augmente en moyenne de 4.7% la superficie des terres cultivables. Toute cette évolution se traduit par un très mauvais résultat en matière de gouvernance environnementale, plaçant le Mali en 177^{ème} position sur 178 pays analysés (indice EPI, 2014).

2.2. Agenda d'Efficacité de l'Aide

Le Mali est signataire des trois grands forums internationaux sur l'Efficacité de l'Aide (Paris, Accra et Busan). De même, le Mali a pris part en 2010, à l'exercice international « d'Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ».

Selon l'Enquête 2011¹³ de suivi de la Déclaration de Paris, effectuée par l'OCDE, les indicateurs ayant obtenu peu de progrès étaient les suivants : l'appropriation nationale, l'amélioration de la gestion des finances publiques et le système de passation des marchés publics, l'alignement et l'utilisation de procédures nationales de la part des PTF. Bien qu'ait eu lieu une reconnaissance des efforts fournis par rapport à la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP I 2008-2011), afin d'avancer en matière d'harmonisation et alignement, entre 2007 et 2010, les indicateurs définis par les donateurs ont fait l'objet d'une réelle régression.

D'autre part, ont été reconnues des avancées positives, telles la consolidation d'un cadre permanent de concertation et de suivi (dialogue des politiques) engendrant ainsi une plus grande confiance entre GdM et PTF. Ont été créés entre PTF et GdM, des accords spécifiques sur les appuis budgétaires généraux et sectoriels, l'harmonisation entre PTF et GdM des conditions et déclencheurs des différentes tranches d'appui budgétaire, ainsi que la réduction du nombre d'indicateurs. De même, il a été établi un cadre de concertation pour la mise à jour du Cadre des Ressources Externes à Moyen Terme (CRMT), ainsi que la tenue d'une révision budgétaire annuelle. Ont été également reconnus, les efforts (bien qu'encore très lents) initiés par le GdM pour enclencher les réformes nécessaires.

La **Stratégie Commune d'Assistance Pays II (SCAP II 2015-2018)**¹⁴ est dans son processus d'élaboration. Elle se basera sur les leçons apprises de la SCAP I¹⁵, prendra en compte les engagements pris à Busan (2011), les leçons apprises de la crise et sera articulée autour d'un axe stratégique d'appui à la refondation de l'État et à la sortie de crise.

D'autre part, le Mali dispose d'un document de **Programmation Conjointe de l'Union Européenne (PC UE) 2014-2018**. Cette PC UE constitue un input essentiel pour l'élaboration de la SCAP II.

¹³ <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/Mali%204.pdf>

¹⁴ Information basée sur le draft actuellement en discussion.

¹⁵ Le Mali disposait d'un Plan d'Efficacité de l'Aide 2007-2009, qui a été évalué avec le Plan d'Action de la SCAP I 2008-2011 en 2011

2.3. Dialogue avec le pays partenaire

Le dialogue des politiques se fait au sein du groupe des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au Mali, groupe auquel prend part d'une manière active la Coopération Espagnole. Les membres du Groupe des PTF s'engagent à collaborer pleinement pour l'atteinte des objectifs communs définis dans la SCAP.

2.3.1. Cadres établis pour le dialogue des politiques et concertation

En plus des rencontres régulières entre la Troïka PTF et le Premier Ministre du Mali, et les Groupes Thématiques Mixtes¹⁶, les espaces structurés de dialogue suivants existent :

- **Commission Mixte Malí-PTF**, qui se tient dans le cadre du suivi du CSCR. La 20^{ème} et toute dernière Commission a eu lieu en février 2012. Après celle-ci, le contexte de crise et sortie de crise ainsi que la révision et l'harmonisation des cadres de dialogue qui est entrain de se faire autour de l'élaboration de la SCAP II (2015-2018), aucune commission n'a à nouveau eu lieu.
- **Révision annuelle du CSCR.**
- **Révision Budgétaire Conjointe annuelle (RBC)**, fait partie des engagements résultant de l'accord spécifique sur les appuis budgétaires généraux et sectoriels signés entre les PTF et le GdM.
- **Révisions sectorielles annuelles**, au cours desquelles a lieu le bilan de l'évolution dans chaque secteur et qui sert à la révision annuelle du CSCR.

En plus de sa participation aux espaces communs de concertation et dialogue, la Coopération Espagnole centre son dialogue et son accompagnement technique sur ses relations avec les Ministères et Institutions (niveau central, déconcentré et décentralisé) qui sont les partenaires directs de ses actions, et à la base des politiques publiques sectorielles aux niveaux national, régional et local.

2.4. Plans Nationaux de Développement et Stratégies sectorielles

Les priorités stratégiques du Mali en matière de développement sont définies dans le **Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR)**. Le CSCR 2012-2017 a été adopté en décembre 2011, un mois avant que la crise multidimensionnelle éclate au Mali. Il s'articule autour de deux axes qui sont des conditions préalables, « Le renforcement de la paix et la sécurité » et « La consolidation de la stabilité du cadre macro-économique » et trois axes stratégiques : (i) La promotion d'une croissance accélérée, durable, en faveur des pauvres, créatrice d'emploi et d'activités génératrices de revenus ; (ii) Le renforcement à long terme des bases de développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité ; et (iii) le développement institutionnel et la gouvernance.

Pendant la période de transition (Avril 2012 à Septembre 2013), cette stratégie s'est vue complétée par d'autres documents, qui sont dans la pratique, des plans d'action découlant des axes du CSCR et qui prennent en compte les nouveaux défis rencontrés tout le long de la crise :

¹⁶ Ces structures pour l'harmonisation et le dialogue de politiques, sont expliquées dans le point 3.1.3. Forums pour l'harmonisation

- **Le Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014 (PRED, Plan pour la Relance Durable du Mali)**, conçu par le gouvernement de transition, a été élaboré comme support des engagements adoptés lors de la Conférence des donateurs « Ensemble pour le Renouveau du Mali », le 15 mai 2013, à Bruxelles. Il s'inscrivait dans le cadre de la Feuille de Route de la Transition.

- **Le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018** a été adopté lorsque la transition a pris fin et qu'un nouveau gouvernement a été nommé. Le Gouvernement s'est fixé plusieurs objectifs, parmi lesquels peuvent être mis en exergue: « ... La lutte contre la corruption et l'impunité, la refondation des administrations publiques, la réhabilitation de l'institution judiciaire, l'approfondissement de la décentralisation et d'instruments de démocratie participative,... ».

Le GdM s'est engagé à produire un **document unique de référence**, le CSCRP actualisé. Ce dernier permettra un suivi axé sur les résultats, et mettra à jour les priorités du CSCRP, le PAG, ainsi que les différents programmes destinés aux régions du Nord. Ce document unique de référence sera la base de l'alignement de la SCAP II ainsi que des stratégies bilatérales. En attendant sa finalisation, la Coopération Espagnole continuera à prendre comme référence le CSCRP actuel et les politiques sectorielles de référence en vigueur.

Une mention spéciale doit être faite à l'actuel processus de **décentralisation** dans le contexte de la mise en marche de l'Accord de Paix, vu qu'elle se présente comme un défi fondamental pour asseoir et consolider l'État, dans ses dimensions démocratique et de développement, pour les années à venir. Le GdM a adopté une nouvelle stratégie et un plan d'actions prioritaires qui mettent l'accent sur la nécessité d'approfondir le processus appelé depuis lors, **processus de régionalisation**. De même, le GdM a adopté un nouveau Document Cadre sur la Politique Nationale de Décentralisation 2015-2024 (DCPND), dans lequel les principaux axes et priorités sont définis.

Les politiques sectorielles de référence en rapport avec les orientations stratégiques de concentration de la Coopération Espagnole dans le MAP 2016-2018, seront analysées dans le point 3.2. Alignement avec le pays partenaire.

2.5. La Coopération Espagnole au Mali entre 2008 et 2014

La présence officielle de la Coopération Espagnole au Mali a débuté en 2006, date à partir de laquelle, le Mali a fait partie du Plan Annuel espagnol de Coopération Internationale en qualité de Pays objet d'Attention Spéciale, et également suite à la formulation du Plan d'Action Spécial (PAE en espagnol).

Le 3^{ème} Plan Directeur (2009-2012), et le 4^{ème} Plan Directeur (2013-2016) de la Coopération Espagnole, actuellement en vigueur, réaffirment l'engagement à long terme de l'Espagne pour le Mali, considéré comme Pays d'association prioritaire.

L'Accord de Coopération entre le Mali et l'Espagne a été signé en 2007. En 2008, cet engagement s'est concrétisé par non seulement l'ouverture du Bureau Technique de Coopération Espagnole à Bamako mais également par la signature de la **1^{ère} Commission Mixte (I COMIX 2008-2010--prorogée)** entre les deux pays. Depuis la signature de la 1^{ère} COMIX, en 2008, constat a été fait de : la hausse très importante effectuée au niveau du financement bilatéral en destination du Mali (104M € pour la période 2008-2011 contre 25,6M € pour la période 2005-2007)¹⁷, la diversification des

¹⁷ Données PACI

instruments de travail, ainsi que d'une plus grande présence de l'AECID au sein des instances d'harmonisation et de coordination des bailleurs de fonds déjà existants dans le pays

Progressivement, depuis 2010, un processus de **concentration sectorielle** basé sur les avantages comparatifs de la Coopération Espagnole (CE) a été lancé au Mali. Ce processus a eu comme résultat, la réduction à deux secteurs d'intervention prioritaires:

1. La Sécurité Alimentaire et le Développement Rural.
2. La Santé, ainsi que la Santé Sexuelle et de la Reproduction.

En raison des crises récurrentes qui ont secoué le pays, l'**Action humanitaire** a commencé à prendre petit à petit une place chaque fois plus active et importante au sein des interventions de la Coopération Espagnole, atteignant ainsi entre 2012 et 2014, un pourcentage très significatif sur la totalité de l'Aide Officielle au Développement (AOD) de l'Espagne.

Parmi les voies utilisées pour canaliser l'AOD de l'Espagne au Mali, récemment, l'importance de la **Coopération Bilatérale Directe** a été mise en exergue, en particulier l'Appui Budgétaire Sectoriel en Santé, les projets bilatéraux avec le Ministère du Développement Rural, respectivement l'irrigation et le développement de la filière du secteur de l'anacarde, et le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (Santé Sexuelle et de la Reproduction). En plus du soutien de l'AECID, les administrations autonomes et locales espagnoles (coopération décentralisée) ont financé de nombreuses ONG espagnoles, à travers des Appels à Projets permanents.

Dans le cadre de son appui au Mali pour une sortie de crise et afin d'amorcer la réconciliation nationale, depuis 2013, la Coopération Espagnole vient en aide aux régions septentrionales du pays, à travers un programme mis en œuvre avec l'Association des Municipalités du Mali (AMM) et le concours et l'appui d'autres bailleurs de fonds.

Par la voie des organisations **multilatérales**, depuis 2012, les interventions suivantes peuvent être mises en exergue : à travers l'Agence des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO) pour l'exécution d'un projet régional d'eau potable et de sécurité alimentaire en Afrique; avec l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONUFEMMES), à travers le Programme d'aide pour les femmes et les filles victimes du conflit et la participation des femmes dans la consolidation de la paix. A toutes ces interventions, s'ajoute le volume de l'Aide humanitaire acheminée à travers diverses Agences Humanitaires des Nations Unies, et jusqu'à une date récente, les différents appuis aux programmes multilatéraux (comme le programme financé à travers les Fonds Espagne-OMD à Bandiagara ; le soutien à la FAO pour ses initiatives régionales en matière d'Eau et sécurité alimentaire, et pour l'amélioration de la production de riz ; et le soutien au BIT pour la lutte contre le travail des enfants ou à l'UNIFEM pour la participation politique des femmes).

Entre 2010 et 2013, les acteurs ayant canalisé le plus de financement public, ont été **les ONG Espagnoles**. Les sources de financement des ONG espagnoles proviennent principalement des fonds publics espagnols, comme l'AECID ainsi que les administrations autonomes et locales. Les contributions des structures privées espagnoles bien qu'étant moindres, permettent aux ONG espagnoles de cofinancer des projets. Également, le financement des ONG espagnoles par d'autres bailleurs non espagnols (en particulier le Système des Nations Unies, l'UE, ECHO et autres bailleurs bilatéraux) est allé crescendo, permettant ainsi, le renforcement de la présence des acteurs de la Coopération Espagnole dans le pays. Ces fonds sont souvent complétés par les fonds propres des ONG elles-mêmes, en provenance des contributions de leur base sociale.

Une mention spéciale doit être attribuée à l'ex Appel à Projets dénommé *Appel Permanent et Ouvert (CAP)*, acronyme en espagnol), grâce auquel, de nombreuses ONG et Associations maliennes ont pu bénéficier de financements, depuis le début de la présence de la Coopération Espagnole au Mali

jusqu'en 2011. En 2011, l'Appel à Projets CAP a connu une modification et a changé de dénomination. Il s'appelle désormais *Actions de Développement*. Lorsque le lancement des Appels à Projets des *Actions de Développement* a de nouveau eu lieu, le Mali, à travers un nouveau projet **d'Innovation et Développement**, en a une fois de plus, été le bénéficiaire.

Grâce au lancement de l'Initiative d'Appui aux Politiques Publiques Inclusives en Afrique subsaharienne (**APIA**), une activité consacrée à la promotion et au renforcement du rôle des municipalités dans la gestion de la santé communautaire est actuellement en cours d'exécution.

La Coopération Espagnole s'est également dotée d'un **Programme de Coopération Régionale** avec la CEDEAO, l'UA et le NEPAD, et le Mali, en tant que membre de ces institutions, a bénéficié de cet appui.

En ce qui concerne la **Coopération financière remboursable** de la Coopération Espagnole, le Mali n'est pas éligible pour les prêts d'Etat à Etat du Fonds espagnol pour la promotion du développement (FONPRODE, sigles en espagnol). Le Mali, de par sa position géographique, reste à la portée des différents Fonds de Capital soutenus par la Coopération Espagnole au niveau régional et continental. Cependant, la Coopération Espagnole au Mali, soutient un programme d'appui à la Micro-finance, à travers un prêt du FONPRODE, au profit de l'institution de micro-finance malienne Soro Yiriwaso et qui sera en vigueur jusqu'en 2021.

Enfin, deux précisions doivent être apportées en ce qui concerne les secteurs qui n'ont pas été entre 2010 et 2014, des secteurs de concentration pour la Coopération Espagnole ; mais qui malgré tout, ont quand même eu une place importante au sein de cette dernière.

Bien que **le Genre et l'égalité entre hommes et femmes** n'ait pas constitué jusqu'à présent et en tant que tel un secteur de concentration pour la Coopération Espagnole au Mali, cette dernière a cependant et toujours de manière spécifique, apporté un soutien particulier et important aux différentes activités menées pour l'égalité des femmes au Mali. Comme exemples, nous pouvons mettre en avant, certaines activités financées à travers les ONG Espagnoles, les projets d'ONG maliennes financés à travers le Fonds Espagne-NEPAD pour l'autonomisation des femmes. Au niveau multilatéral, la Coopération Espagnole au Mali, a apporté son appui à l'UNIFEM pour son programme visant à promouvoir la participation politique des femmes pour la période 2009-2011, et actuellement, elle appuie ONUFEMMES dans la mise en œuvre de son programme d'assistance aux femmes et aux filles victimes du conflit et pour la participation des femmes au processus de consolidation de la paix.

De même, dans l'historique des interventions de la Coopération Espagnole au Mali, il est à noter que le secteur « **Culture et Développement** » a été jusqu'en 2011, un secteur de concentration de notre coopération dans le pays, avec le financement de nombreuses organisations et initiatives locales à travers les anciens *Appels à Projets CAP*, ainsi que l'octroi de deux Subventions d'Etat, l'une au Ministère de la Culture pour le renforcement des Capacités et la Promotion de l'Action Culturelle du Ministère de la Culture, et l'autre au Musée National du Mali pour la création d'un Centre de Promotion des Expressions Culturelles Contemporaines du Mali (Centre qui n'a finalement jamais pu voir le jour en raison de la crise qu'a connue le pays).

Le Mali a également bénéficié d'un Lectorat d'Espagnol, qui a fermé ses portes en 2012. Le programme de Coopération Interuniversitaire a financé de nombreux projets conjoints de recherche entre universités maliennes et espagnoles, et de nombreux étudiants maliens ont pu bénéficier grâce au programme de Bourses MAEC-AECID, d'une bourse pour un troisième cycle universitaire en Espagne.

Le financement de l'AECID s'est principalement axé sur les régions de **Sikasso, Kayes et le district de Bamako et environs**. De même, d'autres interventions, réalisées principalement par des ONG espagnoles et nationales ont également eu lieu dans les régions de Ségou et Koulikoro tout en bénéficiant de divers appuis financiers (y compris des fonds décentralisés espagnols et/ou privés, européens et des Nations Unies). En raison de la crise alimentaire récurrente dans la région sahéenne, et de la crise multiforme au Mali à partir de 2012 dans le nord du pays, la Coopération Espagnole a financé des activités dans les régions centrales ainsi que celles du nord (Mopti, Tombouctou et Gao) avec un intérêt particulier pour l'action humanitaire mais aussi à travers le programme d'appui à l'AMM pour la restauration de la paix et la sécurité, parmi d'autres interventions.

2.6. La Coopération de l'UE

La politique de Coopération au Développement est un pilier fondamental de l'action extérieure de l'UE. L'UE est le plus grand donateur au monde. Plus de la moitié de l'Aide Officielle au Développement mondial est déboursée par l'UE et ses Etats Membres, dont l'Espagne. L'objectif principal des politiques de coopération de l'UE est la réduction, et à long terme l'éradication de la pauvreté. La défense des droits humains et la démocratie, l'égalité de genre et faire face aux défis environnementaux liés au changement climatique, sont aussi des objectifs prioritaires pour l'UE.

Le MAP 2016 – 2018 a comme cadre de référence la Stratégie de l'UE pour le Sahel dans sa version révisée du 17 mars 2014, ainsi qu'en général, les différentes politiques, instruments et processus de développement existants au niveau de l'UE. Le Programme Indicatif National (PIN) pour le Mali, et le Programme Indicatif Régional (PIR) du Fonds Européen de Développement (FED), constituent aussi des références pour la Coopération Espagnole.

Durant la période d'exécution du MAP, la CE va privilégier une relation plus stratégique avec l'UE, avec deux principaux objectifs. Premièrement, dans le but d'aboutir à une complémentarité concrète entre l'action de coopération au Mali de la CE et l'UE. Deuxièmement, dans le but d'intensifier le travail conjoint, et de développer des opportunités de mobilisation de ressources additionnelles pour le Mali, à travers différents mécanismes et instruments existants au niveau de l'UE. En particulier, le Fonds Fiduciaire d'Urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène des personnes déplacées en Afrique, fonds récemment créé.

3. ANALYSES

3.1. Appropriation

Le **Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2012-2017 CSCRP)** est le résultat d'un vaste processus de consultation. Cette concertation a impliqué des parlementaires, des représentants municipaux, l'administration centrale et décentralisée, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé (SP), les universités, médias, syndicats, bailleurs de fonds et comités aux niveaux régional, local et communautaire. Le CSCRP sera examiné et actualisé en tenant en compte des éléments pour une sortie de crise et du nouveau contexte national après l'Accord de Paix signé en Juin 2015.

Le CSCRP effectue une **révision générale annuelle**, qui à son tour est basée sur les examens annuels de chacun des secteurs, avec la participation des différents acteurs. Le CSCRP dispose d'un **Comité d'Orientation**, présidé par le Premier Ministre et dans lequel figure une large représentation des différentes organisations de la société malienne et du gouvernement au niveau central et décentralisé.

Il faut souligner l'existence des **Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (respectivement CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD)**. Les différentes autorités et les acteurs institutionnels des niveaux décentralisé et déconcentré, ainsi que la société civile diversifiée en représentation des différents intérêts (agriculteurs, artisans, employeurs, jeunes, organisations de femmes, ...), sont également représentés au sein de ces structures.

Selon les principales conclusions de l'évaluation¹⁸ de la Stratégie Conjointe d'Accompagnement Pays (SCAP I, 2008-2011) réalisée en fin 2011 (coïncidant avec l'évaluation de l'OCDE de la Déclaration de Paris), le degré d'appropriation nationale, malgré quelques progrès, restait encore insuffisant.

La définition des politiques est effectuée par les institutions publiques centrales nationales, qui prennent en compte, l'analyse préliminaire et le processus de consultation aux niveaux national, régional et local. Toutefois, la participation locale dans la prise de décisions et de suivi est faible, ce qui ne permet pas une bonne coordination des différentes interventions propices à l'échelle de développement territorial harmonieux. En outre, dans de nombreux cas, les décisions sont souvent prises entre les donateurs qui financent les grands programmes et les différents ministères.

En ce qui concerne la participation des **Organisations de la Société Civile (OSC)** et la population bénéficiaire dans la définition des plans opérationnels, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, on pourrait dire que la participation des OSC est principalement limitée au niveau central. Même au niveau national, les OSC ne disposent pas de ressources pour jouer pleinement leur rôle. Ne disposant pas de fonds propres suffisants, elles sont trop dépendantes des financements des bailleurs et des ONG internationales. Les fonds des donateurs sont orientés principalement vers les institutions publiques, tandis que l'appui à la société civile malienne, se fait surtout à travers des ONG internationales mais d'une manière limitée. La Société civile internationale au Mali est plutôt orientée vers la prestation directe de services et leur collaboration avec les organisations locales se limite souvent à une approche des résultats mais sans une véritable stratégie de renforcement des capacités visant à renforcer la Société Civile malienne.

¹⁸ Approfondissement de l'état de mise en œuvre du Plan National d'Action sur l'Efficacité (2007-2009) de l'Aide et du Plan d'action de la SCAP (2008-2011). Octobre 2011

3.2. La qualité du dialogue de politiques et l'alignement avec le pays partenaire

Le dialogue de politiques entre les PTF et le gouvernement est très structuré au Mali.

La Coopération Espagnole au Mali, bien qu'active dans le processus de consultation et de dialogue, n'a pas encore pris les devants au sein de l'un des groupes thématiques, c'est ce qui devra se faire au cours du prochain MAP, si elle veut devenir un Acteur Majeur dans les secteurs de concentration identifiés au cours du présent MAP et par conséquent ; il sera important de planifier et allouer des ressources à cette fin.

Il faut signaler qu'au Mali, qu'entre 2005 et 2011, l'un des indicateurs sur lesquels aucun progrès n'a été constaté, est celui référé à l'alignement de l'aide sur les priorités nationales (Enquête 2011¹⁹).

Le projet de document actuel de la SCAP II (en discussion) vise à approfondir d'une manière très précise l'alignement et l'harmonisation dans son Plan de travail pour la période 2015-2018, en définissant des objectifs et des résultats concrets de progrès en termes d'alignement, de prévisibilité de l'aide, d'utilisation des systèmes nationaux, etc.

Malgré les progrès réalisés dans la construction du Cadre de Ressources à Moyen Terme et qui est revu et mis à jour annuellement par l'Etat malien sur la base des contributions fournies par les différents PTF, l'État rencontre des difficultés considérables pour la prévision des fonds sur une période déterminée. Même si un grand nombre de PTF disposent d'engagements pluriannuels, les périodes de décaissement ne sont pas toujours harmonisées, ni prévisibles.

Il faut souligner l'importance de la revue annuelle du CSCRP dans l'établissement du dialogue autour des politiques, et qui à son tour, s'alimente des révisions annuelles du secteur, et de la Révision Budgétaire Conjointe (RBC). Tous sont des espaces privilégiés de dialogue avec le GdM et l'ensemble des acteurs du pays.

Développement Rural et Sécurité alimentaire et Nutritionnelle

Le secteur du développement rural est régi par la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 2006, qui définit les orientations de la **Politique de Développement Agricole (PDA)** du Mali, adoptée en 2013. Avec cette dernière, on ambitionne de faire du Mali un pays émergent où le secteur agricole sera un moteur de l'économie nationale, garantissant la souveraineté alimentaire dans une logique de développement durable.

La PDA est basée sur la promotion d'une agriculture durable, moderne et compétitive qui repose prioritairement sur les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), ainsi que le développement d'Entreprises Agricoles (EA).

Nombreux sont les politiques, stratégies et plans qui contribuent, **parachèvent** et développent le secteur du Développement Rural et de la Sécurité Alimentaire au Mali. Parmi eux, le principal plan mettant en pratique la PDA est le **Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA)**.

Il est à signaler que le secteur de la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** fait aussi partie intégrante de la PDA et du PNISA. Le Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) est le Chargé du suivi et

¹⁹ Enquête 2011 de suivi de la déclaration de Paris faite par l'OCDE.
<http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/Mali%204.pdf>

accompagnement des politiques en matière de sécurité alimentaire ainsi que la prévention et gestion des crises alimentaires récurrentes dans le pays. Le SAP, Système National d'Alerte Précoce, dépend de ce dispositif. Actuellement, le DNSA est en cours de réforme et l'élaboration d'une **Politique Nationale de Sécurité Alimentaire** est prévue.

En référence à l'initiative régionale sur la **résilience** - AGIR Sahel -, le gouvernement confirme sa volonté ferme d'élaborer à moyen terme un Programme National de Résilience pour le Mali, en commençant par l'élaboration d'un document sur les Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR).

La Politique **Foncière Agricole au Mali**, a été approuvée en mai 2014. Cette dernière, avec la *Loi foncière*, récemment approuvée, seront essentielles pour le futur développement du secteur.

Il faut souligner qu'après l'adoption de la Politique de Développement Agricole en 2013, l'appui à une **stratégie d'Agropoles** a été aussi priorisée. Les Agropoles de Développement Rural et Périurbain (ADRU), sont des pôles de croissance agricole avec la présence simultanée de multiples initiatives et acteurs publics et privés, cherchant à offrir un cadre pour la cohérence des interventions des ministères sectoriels, des collectivités territoriales ainsi que des institutions privées, en relation avec la promotion de l'agro-industrie. Cette stratégie est en cours de réflexion.

Suite aux recommandations issues de la table ronde entre les PTF et le GdM en Juin 2008, le gouvernement du Mali a annoncé sa volonté de **progresser vers une approche sectorielle et programmatique** pour transcender l'approche projet. Pour ce faire, le Ministère s'est doté d'un plan de transition vers l'approche sectorielle, avec l'objectif stratégique, d'améliorer la coordination et l'harmonisation et d'aligner toutes les interventions du secteur en ligne droite dans un premier moment avec la Politique de développement agricole (PDA), et après avec le Plan national des investissements dans le secteur agricole (PNISA). Cette approche sectorielle de Développement agricole favorise l'intégration de toutes les ressources disponibles (publiques ou privées, internes ou externes) pour répondre aux priorités nationales. Chaque année a lieu l'examen du secteur, qui permet l'analyse de l'information, l'enregistrement des progrès réalisés avec l'objectif stratégique d'établir une véritable approche sectorielle et programmatique.

La Coopération Espagnole, dans la totalité de ces interventions bilatérales est en ligne droite avec la politique du secteur du Ministère du Développement Rural.

Pour ce qui concerne le dialogue des politiques, la Coopération Espagnole participe activement aux réunions de concertation entre les PTF et le gouvernement, à travers le Groupe d'Economie Agricole et Rurale, et ces sous-groupes, en particulier au sein de celui de l'Irrigation. En outre, le dialogue bilatéral technique dans le secteur, avec le Ministère et ses différentes directions nationales, est intense et permanent.

Les ONG espagnoles et locales travaillant avec la Coopération Espagnole, maintiennent le dialogue et la coordination avec les services nationaux, déconcentrés et décentralisés.

Santé et Développement Sanitaire

Le document de référence national pour toutes les interventions dans le secteur de la santé, du développement social (DS) et de la promotion la Femme, de la Famille et l'Enfant (PFFE) est le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS), lié à l'axe stratégique 2 du CSCR. Actuellement, le Mali met en œuvre le PDDSS de quatrième génération.

Le PDDSS est exécuté au sein de programmes quinquennaux au niveau national, le **Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS), couvre la période** actuelle 2014-2018. De son côté, dans le cadre des politiques de régionalisation et décentralisation du Mali, le PRODESS national se traduit en plans quinquennaux au niveau régional. Le **PRODESS au niveau national** comprend la programmation des activités à exécuter par les Districts sanitaires dans les Centres de Santé de Référence (CSref) et Centres de Santé Communautaires (CScm). En dernier, en suivant les mêmes dispositions, les Établissements Publics Hospitaliers (EPH) dans les régions et au niveau central élaborent et présentent leurs Projets d'Établissement (PE).

Le processus de décentralisation entamé en 1992 accroît le rôle des directions régionales de santé et l'implication des Mairies dans la gestion des centres de santé. Des Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et d'Évaluation des Programmes Socio-sanitaires (CROCEPS) ont été créés. Cette instance réunit toutes les autorités sanitaires et administratives au niveau régional et se charge de l'élaboration et la gestion de programmes d'action de santé au niveau régional.

Au niveau thématique, il existe aussi plusieurs plans nationaux avec leurs plans régionaux et de district respectifs directement liés à la mise en marche du PRODESS. Les principaux plans nationaux thématiques actuellement en vigueur sont : le Plan Stratégique de Lutte contre le Paludisme 2013 – 2016 ; le Plan Stratégique de Lutte contre la Tuberculose 2013 – 2017 ; le Cadre Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA 2013 – 2017 ; le Plan Stratégique National de la Santé de la Reproduction 2014 – 2018 ; le Plan d'Action National de Planification Familiale 2014 – 2018 ; le Plan d'Action Multisectoriel de Nutrition 2014 – 2018 ; et le Plan Stratégique du Système National d'Information Sanitaire et Sociale 2015 – 2019.

Le Mali fait partie de l'IHP+²⁰. Cette alliance internationale vise à accroître la coordination nationale et internationale en matière de santé et de développement.

En plus, le Mali a signé en 2009 le COMPACT " Intensification d'efforts et de ressources pour la santé afin d'atteindre les OMD", dans le but d'unir les efforts du gouvernement malien, la société civile et les PTF pour être plus efficaces dans l'exécution du PRODESS. Ce pacte a émergé comme un engagement éthique et moral pour soutenir le PRODESS et définit avec précision, des ressources additionnelles pour le secteur de la santé, soit par le biais de l'Appui Budgétaire Général, l'Appui Budgétaire Sectoriel ou soit en utilisant des procédures internes du PRODESS²¹ (ou processus harmonisés, dans le cas des organismes des Nations Unies), pour le transfert des fonds à travers des programmes et des projets. Le COMPACT s'engage également à informer sur les promesses financières faites au PRODESS ou tout autre appui au secteur de la santé, dans le cycle de financement de trois ans (ou la période de programmation dont chaque donateur dispose à l'interne), afin de l'inscrire à temps dans le budget de l'Etat. De même, le COMPACT encourage les PTF non-signataires de s'aligner avec les procédures nationales.

La Coopération Espagnole fait partie de l'IHP+ et est signataire du COMPACT au Mali. Les actions au niveau bilatéral avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) ont scrupuleusement respecté ces engagements, en s'impliquant autant dans la réalisation de l'Appui Budgétaire Sectoriel, que dans le projet de Santé Sexuelle et de la Reproduction de l'AECID, qui est repris dans la programmation PRODESS et son déclinaison au niveau régional, en suivant le mécanisme dans la prise de décisions, le suivi et évaluation définis par lui-même. Quant aux mesures prises par d'autres acteurs, les ONG espagnoles se sont alignées avec le PRODESS et les politiques, les plans sectoriels (SSR, malnutrition ...), et au niveau régional et local avec les PDSEC, ainsi que les planifications des districts sanitaires. Ils développent également, certains programmes d'intervention avec une

²⁰ International Health Partnership, Alliance Internationale en Santé, créée en 2007.

²¹ Par exemple, à travers l'utilisation de ses comptes A (national), B (régional) et C (local).

approche verticale (comme dans le cas de la prise en compte de la nutrition lorsqu'un financement humanitaire est reçu à cet effet).

La qualité du dialogue maintenue par la Coopération Espagnole dans ledit secteur est bonne. D'une part, par sa participation à travers le Groupe Thématique Santé, où la Coopération Espagnole a été clairement identifiée en tant que PTF actif du secteur. D'autre part, dans le dialogue technique et stratégique bilatéral avec le Ministère et ses différents départements, où le rapport est constant, étroit, et bénéficie d'un accompagnement technique.

Les ONG espagnoles et locales travaillant avec la Coopération Espagnole, maintiennent dialogue et coordination avec les services nationaux, déconcentrés et décentralisés.

Genre

Depuis 2011, le Mali dispose, d'une **Politique Nationale Genre (PNG)** et d'un **Plan d'Actions** pour sa matérialisation. Dans ce domaine, le Mali est confronté aux principaux défis suivants : favoriser l'égalité effective (accès et bénéfice) des droits entre hommes et femmes dans le processus de consolidation de la démocratie et l'État de Droit.

Cependant, il faudrait approfondir l'application réelle des différents engagements internationaux en matière de Genre, ratifiés par le pays, lors de : la Convention sur l'Élimination de Toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW en Anglais), la Conférence sur la Population du Caire, et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

L'application de la PNG sera menée à bien non seulement dans sa composante sectorielle spécifique, mais aussi à travers une transversalisation effective de l'analyse du Genre au cours de l'application d'autres Politiques Nationales (Santé, Éducation, Justice, Environnement, etc.) Pour cela, la PNG dispose au niveau institutionnel, d'un mécanisme intersectoriel de coordination et de suivi aussi bien au niveau central que régional.

La PNG et le Plan Directeur de la Coopération Espagnole, ont en commun le même cadre conceptuel et le même engagement ferme en faveur, de l'intégration de l'approche genre dans tous les secteurs et de l'établissement des relations Homme/Femme sur un même pied d'égalité.

Les interventions de la Coopération Espagnole qui pourront être réalisées dans le MAP actuel, seront alignées avec la PNG actuelle et permettront en même temps, le renforcement du dialogue politique.

3.2.1. Utilisation des systèmes nationaux

Pour mieux apprécier la distribution des fonds des donateurs, il est important d'abord de préciser les modalités/instruments prioritaires du gouvernement malien à ce propos. Ce sont, par ordre d'importance, l'Appui Budgétaire Général (APG) et l'Appui Budgétaire Sectoriel (APS).

L'analyse des décaissements effectués par les différents donateurs en 2013 au Mali, indique qu'ils ont atteint 1.620.5 millions d'euros. Ceux-ci représentaient une augmentation de 92% par rapport à ceux enregistrés par le système de suivi mis en marche par l'État en 2011 et 248% par rapport à 2012. Cela indique, d'une part, l'impact de la suspension de l'Aide au développement en 2012 et les efforts fournis par la communauté internationale lors de la conférence de Bruxelles en 2013. De

même, ceci reflète d'une part également, une amélioration dans le traitement des données du contrôle par l'État malien, et d'autre part, un plus grand effort d'information (transparence) de la part des donateurs.

Si l'on analyse les différentes modalités de financement mises en place, en 2013, 83,6% de ces fonds ont été octroyés sous forme de dons tandis que les 16,4% restants ont été octroyés sous forme de prêts. Les fonds de subvention octroyés par les bailleurs de fonds bilatéraux ont atteint 90%, tandis que ceux octroyés par les bailleurs de fonds multilatéraux ont atteint 75%.

Sur l'ensemble des fonds octroyés en 2013, 52% ont été décaissés par les bailleurs de fonds bilatéraux et 48% par des accords multilatéraux. Les bailleurs de fonds bilatéraux ont transféré 75% de leurs fonds, par le biais d'institutions multilatérales au niveau national.

Au Mali, 97% de l'Aide au développement est faite à travers les bailleurs de fonds traditionnels et le 3% restant est octroyé par les bailleurs de fonds non traditionnels.

Appui Budgétaire Général (ABG) et l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)

De tous les fonds décaissés en 2013 (1.620,5 M €), 18% (291,7 M €) l'ont été sous forme d'Appui Budgétaire Général. Dans la modalité de l'ABG. La donation a atteint les 2/3, tandis que le prêt, lui est supposé atteindre le 1/3 restant.

Moins de 1% des fonds décaissés a été octroyé sous forme de modalité d'Appui Budgétaire Sectoriel et intégralement sous forme de donation. Pour cette période, les contributions faites au Fonds National pour la Stabilisation Economique et Sociale (FNSES)²², ont été considérées comme un ABS, compte tenu de la situation qu'a connue le pays, suite à la suspension de l'aide au développement et la difficulté de certains bailleurs de fonds pour mobiliser leurs ressources à travers l'Appui Budgétaire Sectoriel traditionnel. L'Espagne n'ayant contribué qu'en 2014 au FNSES, ne verra donc pas son nom figurer parmi les bailleurs indiqués dans le bilan de 2013.

Entre 2011 et 2013, une nette augmentation des fonds canalisés a travers les Appuis Budgétaires (Général et Sectoriel) a eu lieu. Cette augmentation équivaut à 32%. Cependant, son poids relatif par rapport à la totalité de l'aide reçue, a diminué de 27% en 2011 à 18% en 2013.

Traditionnellement, la Coopération Espagnole n'a jamais fait d'ABG dans le pays et ne prévoit toujours pas pour l'instant de le faire. Ceci pour des raisons suivantes : Volume de l'aide mobilisée par rapport aux autres bailleurs de fonds, manque de capacités de la Coopération Espagnole et priorisation de la recherche d'un dialogue précis et axé sur les secteurs d'intervention de la Coopération Espagnole et ses domaines de spécialisation.

En revanche, l'ABS dans le secteur de la santé, a été entre 2008 et 2014, un instrument privilégié par la Coopération Espagnole. En effet, la Coopération Espagnole, avec les Pays-Bas et le Canada, ont été les seuls pays ayant réalisé un appui budgétaire dans le secteur de la santé. A travers le FNSES, la Coopération Espagnole a repris en 2014, l'ABS suspendu en 2012, suite à la crise politico-sécuritaire qu'a connue le Mali.

²² Instrument transitoire multi-bailleurs et multi -secteur.

Aide Programme/Projet inscrit dans le budget de l'Etat

En 2013, 18% (291,7 M €) des fonds décaissés par les bailleurs de fonds²³ ont été faits à travers des projets inscrits au budget de l'Etat. Sur l'ensemble des fonds reçus, la moitié a été octroyée sous forme de prêts.

Cet instrument, sous forme de dons, a également été l'une des modalités privilégiées par la Coopération Espagnole dans ses programmes bilatéraux avec le GdM : dans les différents projets et programmes qui ont été exécutés avec le concours spécialement des Ministères de la Santé et du Développement Rural, en tant que principaux bénéficiaires et responsables de la mise en œuvre de ces fonds et qui ont compté sur l'accompagnement du personnel du Bureau Technique de la coopération Espagnole.

Aide Programme/Projet non inscrit dans le budget de l'Etat

Le poids de l'aide au développement allouée aux projets non inscrits dans le budget de l'Etat de 2013 s'est élevé à 63% (1020,91 M€) (dont 98% sous forme de dons).

Plus du 3/5 de l'aide (62%) a été effectué à travers cette modalité, atteignant 54% en 2011 et 75% en 2012. La situation en 2012 était exceptionnelle, compte tenu de la suspension de l'aide au développement suite à la crise politico-institutionnelle que le Mali a connue. Cependant, la tendance à la hausse par rapport à 2011, peut démontrer une déviation par rapport au principe d'alignement défini dans l'Agenda d'efficacité de l'aide, étant donné la période de transition dans laquelle se trouvait encore le pays en 2013.

En ce qui concerne la Coopération Espagnole, vu qu'elle possède quelques instruments de financement propres à elle, elle se voit donc obligée d'octroyer une partie des fonds sous cette modalité, comme dans le cas des subventions (Conventions et Projets) des ONG espagnoles, des Appel à Projets pour le financement des interventions pour l'innovation et le développement, des fonds multilatéraux et régionaux, ou de l'action humanitaire (également mentionnée dans cette analyse du CRMT) et des partenariats public - privé pour le développement.

3.3. L'Harmonisation entre des bailleurs des fonds

Pour 2013, l'analyse du Cadre de Ressources Externes à Moyen Terme (CMRT) montrait, qu'il avait 53 PTF actifs au Mali, dont 24 bilatéraux, 28 multilatéraux et 1 avec un statut unique²⁴.

Durant cette période, la plupart de l'aide au développement déboursé s'est concentré en nombre limité de PTF par secteur. En effet, dans chaque secteur, le pourcentage cumulé du volume des fonds des 5 PTF les plus importants variait entre 64% et 100%, avec une moyenne établie de 89% du volume total de financement par secteur.

Le nombre de FTP actifs dans chaque secteur était particulièrement hétérogène, allant de 1 à 25 selon le cas.

²³ Les PTF ont utilisé cette modalité.

²⁴ Fondation Aga Khan

Le document actuel d'avant-projet de la SCAP II cherche, à travers des engagements concrets, un approfondissement en matière d'alignement et harmonisation.

La Coopération Espagnole tient activement à inscrire l'ensemble de ses contributions au niveau de programmes-cadres communs et programmes conjoints avec d'autres partenaires au développement, et à générer des complémentarités dans leurs actions

3.3.1. Forums de l'Harmonisation.

L'architecture de l'harmonisation et du dialogue entre PTF et Gouvernement du Mali est structurée de la manière suivante :

Les réunions ad-hoc du **Groupe des Ambassadeurs des PTF**, si nécessaire.

Le **Groupe Exécutif de Coopération des PTF (GEC - PTF)**, est formé par les Chefs de Coopération ou d'Agence. Il est l'instance de délibération et de décision des PTF.

La **Troïka des PTF**, est l'interface facilitatrice du dialogue politique avec le Gouvernement du Mali. Elle veille à la garantie d'une plus grande harmonisation et d'un plus grand alignement.

Le **Pool Technique des PTF**, crée en 2007 avec un rôle technique et de secrétariat de toute l'architecture des PTF. Le Pool Technique est l'interface technique principale avec le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) et le CT-CSLP (Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté) du GdM. Dans le cadre de la co-localisation, les locaux de la CT-CSLP abritent depuis octobre 2008, le Pool Technique de même que le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide.

Les Groupes et Sous-groupes thématiques sont les cadres de concertation sectorielle entre l'ensemble des PTF et entre ces derniers et le GdM. Certains incluent la Société Civile. Ces groupes sont responsables du suivi des engagements mutuels ainsi que des politiques et thèmes significatifs dans chaque secteur.

GROUPES THÉMATIQUES	SOUS-GROUPES
1. Économie Agricole et Rurale	<ul style="list-style-type: none"> • Irrigation, • Sécurité Alimentaire, • Elevage et Pêche
2. Économie et finances	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques • Développement du Secteur Privé
3. Justice et lutte contre la corruption	
4. Processus démocratique et société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Elections
5. Éducation et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité • Gestion
6. Santé	<ul style="list-style-type: none"> • VIH-SIDA
7. Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Transport • Énergie • Développement Urbain • Eau potable et assainissement
GROUPES TRANSVERSAUX	GROUPES ADHOC AU CONTEXTE ACTUEL
8. Décentralisation et développement institutionnel	9. La Commission Réhabilitation des Zones Post Conflit,
10. Genre et autonomisation des Femmes	11. Equipe SCAP
12. Environnement et Changement climatique	13. La Commission Désarmement, Démobilisation et Réintégration (plus politique et restreint dans la participation).

La Coopération Espagnole prend part activement et régulièrement aux groupes suivants :

- GT Économie Agricole et Rurale, et ses 3 sous-groupes : Irrigation, Sécurité Alimentaire et Elevage et Pêche
- GT Santé
- GT Transversal Genre et Autonomisation des Femmes
- GT Processus démocratique et Société Civile
- GT Transversal Décentralisation et Développement Institutionnel.

En parallèle à ce schéma, depuis 2012, il existe dans le pays toute **une architecture de clusters humanitaires**, qui se coordonnent avec les groupes thématiques ou sous-groupes techniques. L'Équipe humanitaire pays (composée du SNU, des PTF et ONG humanitaires), assure également la coordination et l'harmonisation de l'ensemble de l'Aide Humanitaire, à la fois en termes stratégiques (dialogue) et opérationnels (actions sur le territoire).

La **Stratégie Commune d'Accompagnement Pays (SCAP II 2015-2018)**, sera un autre élément fondamental pour une avancée en matière d'harmonisation entre bailleurs de fonds. De même que le document de **Programmation Conjointe de l'Union Européenne (PC UE) 2014-2018**, qui vise à améliorer la cohérence de la politique de développement de l'UE et de ses États membres (EM), en harmonisant et articulant une division du travail développant convenablement les principes d'Efficacité de l'aide.

Les ONG internationales sont organisées autour du Forum international des ONG au Mali (FONGIM), qui est composé par plus d'une cinquantaine d'organisations. Ses principales missions sont: a) être un partenaire privilégié en ce qui concerne les questions de développement avec les PTF, l'Etat malien, et tous les acteurs de la coopération internationale; b) représenter le collectif et développer des actions de plaidoyer pour renforcer le dialogue et l'orientation des politiques; et c) accompagner les organisations de la société civile malienne.

Par rapport aux **ONG nationales**, il existe le Conseil National des Organisations de la Société Civile (CNOSC) qui comprend un grand nombre d'organisations nationales et est la structure formelle du dialogue entre le gouvernement du Mali et la société civile. En outre, le Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC) du Mali, est un espace de rencontre informel qui rassemble toutes les fédérations et associations nationales, représentants de la société civile dans le pays, y compris le CNOSC. Au cours de ces dernières années, la FOSC a émergé comme la structure la plus représentative de la société civile malienne et l'interlocuteur privilégié de cette dernière pour les différents PTF, notamment la DUE.

Entre les différents **acteurs de la Coopération Espagnole**, a lieu un effort d'harmonisation et de complémentarité dans les interventions, à la fois en ce qui concerne les divers instruments (multilatéraux, bilatéraux et ONG) et dans les différentes interventions se développant aux niveaux sectoriel et territorial. Le MAP ambitionne d'aboutir à une plus grande harmonisation et complémentarité au sein de la Coopération Espagnole.

3.4. La Coopération Régionale de la Coopération Espagnole

L'appui de la Coopération Espagnole aux processus d'intégration régionale en Afrique et en particulier en Afrique de l'Ouest, se fait dans un contexte de relations plus étroites entre l'Espagne et les États de la région, avec lesquels elle partage des défis communs. Il a lieu principalement à travers

l'appropriation et l'alignement de l'Espagne à la politique de développement de l'Union Européenne (UE) et son appui à l'Intégration des différents blocs régionaux.

Depuis 2005, la Coopération Espagnole a mis progressivement l'accent sur l'intégration régionale en Afrique subsaharienne. L'intégration régionale est considérée comme un outil important pour réduire la pauvreté et réaliser les objectifs de développement.

L'Union Africaine

Dans une grande mesure, la coopération régionale espagnole en Afrique se mesure à travers son soutien à l'Union africaine, en tant qu'Institution de référence sur le continent pour l'intégration et en tant que moteur clé du développement dans la région. L'objectif global de cette collaboration entre la CE et l'UA est de «renforcer les capacités institutionnelles de l'UA et son efficacité dans la promotion du développement durable, l'intégration et la paix et la sécurité sur le continent africain».

NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique)

La coopération entre l'Espagne et le NEPAD a été axée principalement sur le domaine de l'égalité hommes-femmes à travers le Fonds Espagne - NEPAD pour l'autonomisation des femmes africaines.

CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest)

La coopération entre l'Espagne et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a débuté en 2005. Le soutien à la CEDEAO touche divers secteurs: (i) **La Gouvernance démocratique et le développement institutionnel**; (ii) **Migration et Développement**, afin de soutenir la Commission et les États membres dans le développement et la mise en œuvre de l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration et aider au financement lié à la migration et le développement; (iii) **l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural**, en soutenant la mise en œuvre de la Politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP, acronyme en anglais). L'un des secteurs dans lequel la Coopération Espagnole a été la plus active, est le lancement d'un vaste programme de soutien à l'agriculture et la sécurité alimentaire avec la CEDEAO; (iv) **les infrastructures**, le soutien à l'Unité de développement de projet (PPDU) de la Commission de la CEDEAO et le Fonds pour les infrastructures et (v) **l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique**, afin de soutenir la mise en œuvre et le fonctionnement du Centre pour les énergies renouvelables et Efficacité énergétique de la CEDEAO (de CEREEC).

De plus, la Coopération Espagnole au Mali a également pris part aux initiatives régionales telles que l'Initiative **“Faim Zéro en l'Afrique de l'Ouest”** lancée par la CEDEAO, et l'initiative **“AGIR SAHEL”** pour améliorer la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

3.5. L'Avantage comparatif de la Coopération Espagnole

L'analyse de l'avantage comparatif est basé sur :

- Plusieurs réunions d'analyse avec des représentants des niveaux techniques et / ou décisionnels de différents ministères sectoriels.
- Les résultats de l'enquête sur l'avantage comparatif du Pool technique des PTF²⁵.
- Entretiens semi-structurés avec diverses PTF et organisations de la société civile dans les différents secteurs.

²⁵ Résultats de l'enquête sur les avantages comparatifs. Pool Technique. Octobre 2014 (draft)

- Échanges avec différents experts présents au pays, d'autres donateurs et avec le Pool Technique.
- Ateliers d'analyse réalisés entre l'AECID, les ONG espagnoles et leurs partenaires.

Suite à l'analyse faite, les éléments suivants ont été soulignés et appréciés pour la définition des avantages comparatifs de la Coopération Espagnole:

- (i) L'expérience avec une expertise technique, notamment au Mali et un ensemble d'acteurs et institutions espagnols, de ce fait pouvant accompagner, ou pouvant potentiellement accompagner, compléter et renforcer l'action de la Coopération Espagnole au Mali.
- (ii) La contribution au renforcement des capacités dans le pays.
- (iii) Les synergies et les partenariats établis au sein de la CE et avec d'autres donateurs.
- (iv) L'apprentissage des évaluations réalisées.
- (v) Des priorités transversales.

Cependant, constat a été fait de la portée limitée de cet exercice d'analyses de la valeur ajoutée. Il faut signaler que la définition de l'avantage comparatif de la Coopération Espagnole a été principalement basée sur l'expérience développée par la CE et la coordination et complémentarité nécessaires entre PTF.

Suite à cette analyse, les avantages comparatifs actuels et potentiels de la Coopération Espagnole, se trouvent dans les orientations stratégiques suivantes du IVème Plan Directeur de la Coopération Espagnole:

Orientation stratégique et Lignes d'Action du IVème Plan Directeur de la CE	Domaines où Coopération Espagnole a la capacité, l'expérience et la spécialisation dans le secteur correspondant
<p>OS3. Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.</p> <p>L3.1. Développement rural et territorial, avec l'agriculture comme secteur clé.</p> <p>L2.3. Une alimentation adéquate et suffisante face aux crises. La ligne 3 de l'OS2 s'intègre de façon permanente dans l'OS3, à laquelle, elle apporte l'approche de résilience et l'attention à la problématique de l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</p>	<ol style="list-style-type: none"> (i) L'agriculture familiale et des actions intégrales de développement rural et sécurité alimentaire et nutritionnel (environnement, récupération des terres, l'eau potable, l'hydraulique et l'assainissement, la nutrition, les activités horticoles et génératrices de revenus) et le renforcement des capacités résilience des populations. (ii) La chaîne de valeur et l'interprofession, en particulier dans le sous-secteur de la noix de cajou. (iii) L'irrigation de proximité et la petite irrigation. (iv) Le renforcement des capacités économiques des femmes et de leurs droits économiques et sociaux (v) La protection sociale (filet de sociaux), la prévention des crises et le relèvement précoce, et la sécurité alimentaire du point de vue humanitaire.
<p>OS4. Promotion des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base.</p> <p>L4.1. Droit humain à la santé : équité et couverture universelle.</p>	<ol style="list-style-type: none"> (i) Santé sexuelle et de la reproduction (SSR, stratégies avancées, planification familiale, lutte contre la mutilation génitale féminine, ...); (ii) Renforcement du système de santé publique de manière globale, à travers son programme de développement sanitaire et social, du niveau communautaire au central; (iii) Renforcement des structures de soins de santé primaire (CSCOM) et secondaire (CSRef); (iv) Nutrition (PECIMA, traitement complet de la malnutrition aiguë) et prévention de la malnutrition (v) Intervention d'urgence et de la santé (traitement médical), par les acteurs humanitaires.
	<ol style="list-style-type: none"> (i) Renforcement des organisations de femmes et travail sur les droits des femmes, surtout en ce qui concerne

<p>OS5. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité du genre.</p> <p>L5.2. Promouvoir les politiques publiques de genre et de cohésion sociale pour renforcer la gouvernance.</p> <p>L5.3. Renforcement des organisations féministes et de femmes de la société civile</p> <p>L5.4. Favoriser les lignes spécifiques de travail pour pallier toutes formes de violence et de discrimination contre les femmes et filles.</p>	<p>l'information, la formation et la sensibilisation aux droits des femmes et des DRS</p> <p>(ii) La prévention des pratiques traditionnelles néfastes : le mariage précoce, les mutilations génitales féminines à partir d'une perspective des droits de l'homme, etc.</p> <p>(iii) La violence basée sur le sexe (y compris les soins aux victimes), et le renforcement de la capacité institutionnelle du système.</p> <p>(iv) Femmes, la paix et la sécurité. Résolution 1325.</p> <p>(v) Renforcer les mécanismes et les politiques pour l'égalité des sexes (niveau institutionnel)</p> <p>(vi) L'existence d'outils conceptuels, méthodologiques, et utiles pour l'intégration du genre dans la CE</p>
---	---

4. DÉCISIONS STRATÉGIQUES

4.1. Orientations stratégiques de concentration

La Coopération Espagnole (CE) consolide son processus de **concentration stratégique** pour la période 2016-2018, en étroite ligne avec les engagements internationaux adoptés dans le cadre de l'Agenda pour l'Efficacité de l'Aide, vers une plus grande concentration, harmonisation et division du travail, tout en tenant compte des limites de la disponibilité budgétaire de la Coopération Espagnole.

4.1.1. Concentration géographique

Pour la mise en marche de l'Accord de Paix, l'un des piliers centraux est la révision et l'approfondissement du processus de décentralisation dans tout le pays. Ce processus pourrait modifier notamment le cadre d'application des différentes interventions sur le terrain, les compétences et devoirs des acteurs et partenaires de la Coopération Espagnole au niveau de l'administration déconcentrée/décentralisée, et faire réviser dans les années à venir, leurs modes d'action de la coopération internationale, afin de favoriser ledit processus.

La CE, dans son programme de coopération, collaborera, avec les Ministères, ainsi que les structures déconcentrées et décentralisées au niveau régional et local, afin de contribuer au processus d'approfondissement de la décentralisation dans le pays, et par conséquent au succès de l'Accord de Paix.

En ce sens, la CE appuiera en priorité les processus de développement dans les **régions de Kayes et de Sikasso**.

Cette décision est fondée sur les raisons suivantes:

- L'incidence de la pauvreté dans ces régions, avec des indicateurs particulièrement préoccupants en matière de démographie, santé, et sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- La trajectoire et l'expérience acquise par l'ensemble des acteurs de la CE dans ces régions, où ils ont une grande implantation sur le terrain, contre la faible présence d'autres bailleurs et acteurs de coopération (en particulier à Kayes).

- La nécessité de garantir un équilibre géographique dans les investissements de développement, car une grande partie de l'aide internationale sera orientée vers le nord du pays et les zones post conflit, ce qui aboutira à une attention moindre à l'endroit des régions du sud (dans lesquelles vivent pourtant 90% de la population malienne).
- Et la nécessité de ne pas disperser les fonds très limités de la CE, afin d'augmenter l'éventuel impact de ses actions de développement.

La CE, d'autre part, continuera à être présente dans le nord du pays à travers l'Action Humanitaire ; avec des actions pour la liaison de l'Aide, la Réhabilitation et le Développement (LRRD). La coordination et l'articulation des interventions de développement et des interventions humanitaires, comportant une approche de la construction de la résilience pour le développement, seront encouragées.

Cependant, le MAP présent, ne priorise pas les régions post conflit comme des zones d'activité prioritaire pour les actions de la CE, car cette dernière ne dispose dans son ensemble ni d'implantation, ni d'avantages comparatifs au niveau de ces zones.

Malgré cela, il faut signaler qu'il y a des ONG espagnoles qui, de manière particulière, ont une expérience et un avantage comparatif dans d'autres régions du pays, différentes de celles choisies pour la concentration des activités de l'ensemble de la Coopération Espagnole.

4.1.2. Orientations Stratégiques de Concentration

Pour la Coopération Espagnole au Mali, l'**objectif global du MAP** est le suivant:

Contribuer à la construction de la résilience des populations et Communautés, ainsi qu'à l'accroissement de leurs opportunités de développement, avec une incidence particulière sur l'amélioration des opportunités économiques, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des conditions de santé, avec une approche transversale de Genre et de l'Environnement.

À cet effet, la CE a adopté les **Orientations Stratégiques (OS)** suivantes du IV^{ème} Plan Directeur comme ses **OS de concentration**, en étroite ligne avec les priorités du Mali (voir **ANNEXE 1**), et les résultats de développement correspondants à chacune d'entre elles :

Orientations Stratégiques et Lignes d'Action du IV ^{ème} Plan Directeur de la CE	Résultats de Développement auxquels la CE contribuera
<p>OS3. Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.</p> <p>L3.1. Développement rural et territorial, avec l'agriculture comme secteur clé.</p> <p>L2.3. Une alimentation adéquate et suffisante face aux crises. La ligne 3 de l'OS2 s'intègre de façon permanente dans l'OS3, à laquelle, elle apporte l'approche de résilience et l'attention à la problématique de l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</p>	<p>RD 1. Le niveau de pauvreté des populations rurales diminue, leurs revenus augmentent et elles améliorent la production de leurs systèmes agricoles familiaux.</p> <p>RD2. Les populations rurales améliorent leur situation par rapport à la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une alimentation adéquate et suffisante, en réduisant et contrôlant les facteurs déterminant leur vulnérabilité face aux crises alimentaires</p>

<p>OS4. Promotion des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base.</p> <p>L4.1. Droit humain à la santé : équité et couverture universelle.</p>	<p>RD 1. Les structures sanitaires disposent de services de qualité, accessibles en matière de Santé Sexuelle et de la Reproduction (y compris la Planification familiale) de qualité et accessible.</p> <p>RD2. La population utilise davantage les services sanitaires grâce à l'expansion de la couverture géographique et le renforcement du système sanitaire périphérique et décentralisé.</p> <p>RD 3. La gestion, gouvernance et redevabilité du système sanitaire périphérique et décentralisé sont améliorées, avec la participation effective des femmes</p>
<p>OS5. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité du genre.</p> <p>L5.2. Promouvoir les politiques publiques de genre et de cohésion sociale pour renforcer la gouvernance.</p> <p>L5.3. Renforcement des organisations féministes et de femmes de la société civile</p> <p>L5.4. Favoriser des lignes spécifiques de travail pour pallier toutes formes de violence et de discrimination contre les femmes et filles.</p>	<p>RD 1. Les structures pour la mise en marche et le suivi de la PNG sont fonctionnelles dans les zones d'intervention de la CE</p> <p>RD 2. L'autonomisation économique et sociale des femmes a été renforcée dans les zones d'intervention (en relation avec l'objectif intersectoriel avec les OS3 et OS4)</p> <p>RD 3. Toutes les formes de violence et discrimination contre les femmes et les filles se réduisent de manière progressive et irréversible avec un accent particulière sur les pratiques néfastes (mariage précoce et mutilations génitales féminines) résultat intersectoriel avec l'OS 4</p>

Outre les OS de concentration récemment mentionnées, le MAP de la CE au Mali, adopte comme approches transversales, l'approche basée sur les droits humains, la promotion de l'égalité de Genre et le respect de l'environnement. La coordination et l'articulation des interventions de développement et des interventions humanitaires, comportant une approche de la construction de la résilience pour le développement, seront encouragées.

OS3. Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.

- L1. Développement rural et territorial, avec l'agriculture comme secteur clé
- L3. (OS2) Une alimentation adéquate et suffisante face aux crises

La CE a cumulé une solide expérience de travail dans le secteur du Développement Rural, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en concertation avec le Ministère du Développement Rural (MDR), et aussi à travers le travail effectué par les ONG espagnoles, les ONG locales, ainsi que les organismes multilatéraux (en collaboration avec la CE). Dans l'ensemble, des pratiques et des résultats très positifs ont été cumulés. C'est pour cela, que suite à la demande du Ministère du Développement Rural lui-même, et suite au degré de satisfaction de la coopération dans ce secteur entre nos deux pays, le MAP présent, **propose une stratégie de continuité, d'approfondissement et**

de mise en valeur de l'expérience et des leçons apprises dans les sous-secteurs et régions dans lesquels la CE a déjà travaillé.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le Mali est parvenu à réaliser l'objectif de réduire de moitié, le nombre de personnes sous-alimentées entre 1991 (17%) et 2014 (5%) (OMD 1 indicateur 1.), (se conférer à la Banque Mondiale, 2015), ce qui suppose une réduction de 70.1%. Bien que la réalisation soit évidente, il y a encore presque un million de personnes, qui quotidiennement, n'ont ni un apport calorique suffisant, ni une alimentation correcte. A tout cela, il faut ajouter les crises alimentaires cycliques et récurrentes qui emmènent chaque année, un nombre important de la population, à se trouver en situation d'insécurité alimentaire.

Le secteur Agricole²⁶ est le secteur clé du développement du pays. La stratégie du Gouvernement du Mali (GdM) de faire du Mali un pays émergent, se base principalement sur le développement de ce secteur. Cependant, le risque d'exclure une grande partie de sa population de ce modèle de développement existe bel et bien, si l'agriculture familiale n'est pas considérée comme une pierre angulaire.

Généralement, l'investissement de l'État et celui de l'AOD dans ce pays, ont priorisé par rapport à la mise en marche d'exploitations Agricoles dans des zones de grande irrigation pour la production de céréales (Domaines de l'État). Ceci a traditionnellement relégué l'agriculture familiale, ainsi que la petite irrigation de proximité, qui est celle qui fournit les aliments végétaux (légumes, légumes secs, tubercules, légumineuses) et celle dont on a besoin, pour diversifier et équilibrer le régime alimentaire, afin d'avoir une sécurité alimentaire et nutritionnelle appropriée.

La Coopération Espagnole au Mali aura comme approche d'intervention, le développement rural et territorial afin d'améliorer les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, promouvoir leurs capacités de générer des revenus durables et renforcer leurs capacités de résilience

La priorité sera donnée en particulier à **l'économie et à l'agriculture familiale**, en favorisant la petite irrigation et en intégrant de manière agro-écologique les productions de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pisciculture, en apportant innovation et technologie appropriées, à partir d'une analyse de la résilience climatique, dans le but de couvrir les nécessités nutritionnelles et économiques des populations, en favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'opportunités économiques, la diversification des moyens de subsistance, ainsi qu'une plus grande intégration dans les chaînes de valeur.

Dans le but d'atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, pour la CE, seront alors nécessaires autant les engagements pris que les investissements destinés à:

- a. Améliorer l'accès et la disponibilité des aliments avec une approche de résilience climatique, en utilisant des techniques plus accessibles, appropriées et innovatrices qui garantissent une production d'aliments plus agro écologiques et durables avec des stratégies d'irrigation efficace.
- b. Renforcer les capacités et compétences des producteur(trice)(s) ainsi que les institutions les accompagnant.
- c. Améliorer les chaînes de valeur pour donner une valeur ajoutée aux productions agricoles, à travers leur stockage, transformation et commercialisation, et améliorer autant la disponibilité des aliments pour les populations, que l'accès aux marchés des producteurs.

L'intervention de la CE dans ce secteur va en ligne droite avec les objectifs stratégiques ainsi que les

²⁶ Selon la LOA, par secteur Agricole, on comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture.

lignes d'actions définies par le Gouvernement du Mali, dans son Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) pour la période 2012-2017, ainsi que dans les documents de la politique Agricole : la LOA, la PDA et le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA). La CE sera coordonnée aux politiques régionales agricoles de la CEDEAO (ECOWAP) et NEPAD-UA (CAADPP), et de résilience (AGIR-Sahel).

La CE peut apporter un grand avantage comparatif en matière **d'innovation pour le développement**, vu la longue tradition existant en Espagne en matière d'agriculture en terre aride, de systèmes d'irrigation, d'agro écologie, d'énergies renouvelables, ainsi que dans l'utilisation d'outils technologiques adaptés (télédétection, SIG). A ceci, s'ajoute le bagage de bonnes pratiques innovantes que les ONG espagnoles ont développées au Mali, parmi lesquelles, nous pouvons mentionner entre autres: les techniques de forage manuel et d'irrigation à bas coût, les variétés à cycle court, et les actions de récupération des terres. **La CE dans la période d'exécution du MAP, cherchera un plus grand lien entre l'innovation, la favorisation de pratiques aussi bonnes qu'évidentes, et l'incidence sur les politiques de développement du pays.**

Les populations bénéficiaires, titulaires de droits, seront les familles rurales, les coopératives ou petites entreprises, avec en priorité les femmes et les jeunes exploitant les petites parcelles agricoles, afin d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'une meilleure insertion dans les chaînes de valeur et de marchés, à cause de leur grand potentiel et contribution à l'alimentation, l'économie et l'agriculture familiale. Dans l'approche de résilience et d'adaptation au changement climatique, seront spécialement pris en considération, les chaînes de valeur agro forestières (anacarde, karité,...) ainsi que l'agro pastoralisme.

Durant les différentes interventions sur le territoire malien, une attention spéciale sera accordée à **la propriété de la terre** ainsi que les problématiques associées à cette dernière, vu l'insécurité juridique dans laquelle les producteur(rice)s vivent et travaillent la terre. Spécialement par rapport aux femmes, des mesures permettant d'avancer progressivement sur les aspects tels, l'acquisition, la gestion et le contrôle de la terre, devront être prises en compte.

En matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la contribution au développement des **systèmes d'information et d'alerte précoce** fiables et proches de la réalité locale sera importante.

Parallèlement, **les capacités humaines et institutionnelles du MDR** seront renforcées autant au niveau central que particulièrement au niveau régional, déconcentré et décentralisé, y compris les Agences de Développement Régional, en accord avec le processus de décentralisation accéléré, engagé par le Gouvernement. Une fois la faiblesse du système analysée, il sera particulièrement important de renforcer les capacités du MDR en ce qui concerne ses fonctions **liées** à l'approvisionnement du Conseil, la formation ainsi que les services agricoles.

En parallèle, la CE devra introduire dans l'implémentation du MAP présent une importante ligne de **renforcement des capacités de la société civile** (associations de base, associations de producteurs, ONG maliennes) pour une plus grande appropriation et un plus grand leadership des processus de développement, ainsi qu'une meilleure gouvernance au sein de ces derniers.

Le travail sera fait **en complémentarité avec le secteur de la santé (intersectoriellement) en nutrition**, du point de vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers des actions de diversification alimentaire, diffusion et sensibilisation, principalement sur la consommation des aliments et la formation nutritionnelle. Seront renforcées les bonnes pratiques, innovatrices en matière de nutrition que certaines ONG développent depuis déjà plusieurs années, comme le modèle FARN (Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle) et autres modèles alternatifs qui rapprochent les solutions des Communautés. Des aspects, tels l'achat et/ou la fabrication locale

d'aliments pour la réhabilitation nutritionnelle (farines enrichies et bouillies) seront également importants.

De manière spécifique, les interventions en développement rural et sécurité alimentaire et nutritionnelle, **tiendront en compte les actions liées à l'hydraulique locale, l'accès des populations à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement rural.**

La transversalité effective de **l'approche Genre** sera garantie à travers la réalisation de diagnostics préalables du Genre ainsi que de l'intégration d'actions et de lignes budgétaires spécifiques au niveau des budgets de chacune des activités effectuées par la CE. La création de coopératives et petites entreprises de femmes sera favorisée. Parallèlement, seront pris en compte, les aspects pour la reconnaissance des droits et afin de mitiger l'impact négatif des activités économiques, sur leur qualité de vie et relations (double et triple journée).

Les actions directement orientées sur la promotion des droits et l'autonomisation des femmes (voir OS 5) seront encouragées, ainsi que l'amélioration de leur contrôle et accès aux ressources productives, et l'amélioration de l'accès à la formation, l'innovation, la technologie ainsi que le financement.

En ce qui concerne **l'environnement**, dans le IVème Plan Directeur de la Coopération Espagnole, ce dernier est considéré comme un bien public global, et la CE, dans le but de promouvoir sa préservation, donne la priorité au renforcement institutionnel ainsi qu'à sa transversalisation.

s'il est certain que l'agriculture traditionnelle a favorisé la conservation du milieu, certains aspects comme la croissance démographique, l'augmentation des nécessités en énergie, aliments et l'intensification de la production, ont contribué à la déforestation et à l'introduction d'engrais chimiques et pesticides qui ont augmenté les niveaux de pollution de l'eau, l'atmosphère ainsi que les sols. D'autre part, le changement climatique représente une grande menace pour l'environnement, en particulier dans le Sahel, où une grande vulnérabilité existe, à cause de la fragilité des écosystèmes ainsi que des économies locales.

Dans les différents programmes et projets du secteur agricole (agro-silvo-pastoral et pêche) devront être réalisées des actions retenues pour l'adaptation au changement climatique, ainsi que la lutte contre la déforestation existante, l'érosion et la perte de sols, tout en encourageant une agriculture qui comprenne bien le lien entre pauvreté et environnement, et sache rentabiliser de manière durable et agro-écologique, les systèmes de production existants.

En matière de droits, **le Droit à l'Alimentation** centralisera cette approche, et des actions de sensibilisation, conscientisation ainsi que l'impact des différents titulaires de droits, de responsabilités et obligations seront favorisés.

La diversité culturelle sera largement prise en considération, particulièrement dans certaines zones d'intervention et dans le cadre des activités qui promeuvent un changement de comportements. Dans ce cas là, on aura recours à des stratégies basées sur la connaissance et l'utilisation des cultures locales pour pouvoir développer des méthodologies et stratégies de communication adaptées à la population. De même, au moment de promouvoir les technologies, ces dernières seront prises en compte afin qu'elles soient socialement et culturellement adaptées.

Toutes ces actions seront effectuées avec une **coordination efficace** de tous les acteurs espagnols de coopération et instruments impliqués dans le cadre de l'actuel MAP, dans lequel les objectifs, résultats de développement et indicateurs convergent et permettront une plus grande efficacité, concentration et un plus grand impact.

OS4. Promotion des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base.

L 4.1. Droit humain à la santé : équité et couverture universelle.

La Loi d'Orientation sur la Santé au Mali a comme grandes orientations : (i) l'amélioration de la santé des populations ; (ii) l'extension de la couverture sanitaire et (iii) la recherche d'une plus grande viabilité ainsi qu'une meilleure qualité du système sanitaire. Les autorités maliennes, dans leurs efforts de développement sanitaire, ont mis en exergue les difficultés concernant le transfert des ressources et capacités dans le cadre de la décentralisation, dans le domaine de la santé, ainsi que l'urgence d'accomplir des avancées concrètes afin de pouvoir gérer sur le terrain, les différents programmes et axes prioritaires d'intervention définis dans le programme sanitaire du Mali (PRODESS).

La CE dans son ensemble, possède dans le secteur de la Santé, une expérience significative et consolidée à travers son Appui Budgétaire Sectoriel et le renforcement du système sanitaire en passant des niveaux central au communautaire. Cette contribution est particulièrement significative dans la Région de Kayes, en ce qui concerne l'appui à la Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR), le renforcement du système de santé aux niveaux du district ainsi que local, et le renforcement de la santé communautaire. En outre, l'expérience ainsi que la spécialisation de différentes ONG espagnoles, apportent au niveau de cette région ainsi que d'autres, de bonnes pratiques en matière de prévention et traitement de la malnutrition ; Eau, Hygiène et Assainissement (WASH), entre autres.

La CE au Mali prendra en compte le nouveau contexte de décentralisation accélérée promu par le Gouvernement du Mali. **La CE contribuera pour que les structures communautaires de santé soient plus résilientes en ayant au sein de leurs services, une meilleure qualité et couverture.** Priorité sera donnée au **renforcement intégral du système sanitaire, avec une attention parallèle aussi au fonctionnement de la chaîne aux niveaux périphérique et décentralisé de la pyramide sanitaire ainsi que pour le système sanitaire de base**, pour la réalisation effective du droit à la santé. Un appui aux différents niveaux, contribuera à améliorer non seulement la mise en marche de la planification du PRODESS entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire, mais également l'amélioration de la prise en charge effective des responsabilités de la part de l'État (central et décentralisé) au sein de ces derniers.

L'action pour améliorer la gestion du système au niveau périphérique et décentralisé, viendra en complément d'un possible **Appui Budgétaire Sectoriel en Santé (ABSS)**. L'ABSS est non seulement un instrument important de la Coopération Espagnole, tel comme démontré entre 2008 et 2014, mais elle est également souhaitée par les autorités maliennes. C'est pour cette raison, que la CE examine la possibilité de continuer cette modalité d'appui durant la période d'exécution du MAP présent, si les circonstances appropriées ~~bien~~ sont réunies.

Que ce soit à travers son action au niveau périphérique et décentralisé du système sanitaire, ou à travers une action au niveau central avec des modalités comme l'ABSS ou autres, **la CE sera de façon permanente, maintenue dans le cadre institutionnel du renforcement du système sanitaire déterminé de commun accord avec le Mali.** Le cadre commun national est spécifié en termes de gestion technique et financière dans le document COMPACT du Mali, élaboré en 2009 avec l'appui de la plateforme IHP+, signé par l'Espagne et les principaux bailleurs du Mali. Au sein du COMPACT, on remarque qu'en plus des modalités d'appui budgétaire, la canalisation de l'appui direct à travers les

programmes ou projets aux différents niveaux du système de santé sont également maintenus dans le cadre de la vision programmatique du secteur et de ses mécanismes communs propres de planification/programmation.

Le dialogue des politiques de développement en matière de santé avec le gouvernement sera réalisé à travers les instances de coordination établies entre les bailleurs et le Ministère, ainsi que les espaces définis pour le suivi du PRODESS. De plus, tout le long de la période d'exécution de ce MAP, une relation bilatérale étroite avec le Ministère de la Santé (MS) sera maintenue.

En complémentarité avec ce prévu dans le IVème Plan Directeur de la CE, et dans le cadre du abordage programmatique et opérationnel du PRODESS III, la CE prêtera une plus grande attention à :

- L'appui à la promotion et la **fourniture des services sociaux de base de santé de qualité et de forme intégrée**

- **Le renforcement des capacités afin d'améliorer la gouvernance et la gestion du système sanitaire**, tout en y insérant la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de santé.

- **La Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR)** en incluant la Planification Familiale (PF),

- **La promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile.**

Il faut signaler que, vu la situation précaire en milieu rural en matière d'eau, hygiène et assainissement, son importance fondamentale pour la santé des populations, ainsi que la répercussion directe sur le fonctionnement des services sanitaires, la CE, développera au niveau de ses interventions en matière de Santé, des **lignes d'action complémentaires en matière d'Eau, Hygiène et Assainissement (WASH)**.

De manière complémentaire au sein des interventions, le système de **maintenance des infrastructures, matériels et équipements du système sanitaire** existant, sera également appuyé afin que ce dernier s'accomplisse de manière effective et fonctionnelle.

Il est important de souligner que **la Santé Sexuelle et de la Reproduction** occupe une place centrale dans les politiques et stratégies de santé au Mali, vu qu'elle a une répercussion très directe sur l'avancée des indicateurs relatifs aux problèmes de santé affectant le plus les populations.

La CE **n'adoptera pas une approche verticale**, car ses interventions devront intégrer des activités de renforcement de tous les services des structures sanitaires bénéficiaires, comme : la formation du personnel socio sanitaire et des responsables communautaires ; l'équipement et la réhabilitation ainsi que le renforcement des équipes mobiles pour assurer le bon développement des stratégies avancées rapprochant les services sanitaires des communautés vivant loin des centres de santé. Ceci dit, la CE mettra l'accent sur les résultats en matière de la Santé Sexuelle et de la Reproduction dans ses programmes bilatéraux et dans les projets des ONG, vu la reconnaissance des avantages comparatifs de la CE²⁷.

D'autre part, selon les critères de classification de l'OMS, **les différentes formes de malnutrition au Mali se caractérisent par des taux élevés correspondant à une « Situation Sérieuse »**. Pour mettre en marche de manière concrète certaines lignes de travail prévues dans l'OSi du PRODESS III, le Mali a élaboré un Plan d'Action multisectoriel de Nutrition pour la période 2014-2018. La prise en

²⁷ La contribution très appréciée du programme pluriannuel « Appui à la mise en marche des politiques de SSR dans la région de Kayes » au fonctionnement global des CSref et CScom dans les districts sanitaires de Kayes et de Kita a amené les responsables du Ministère de la Santé à inciter d'autres PTF à reprendre ce modèle d'intervention au niveau d'autres régions.

considération transversale de la malnutrition dans les programmes bilatéraux, reste un nouvel enjeu pour les autorités sanitaires maliennes²⁸.

La CE soutiendra la mise en marche de ce plan durant sa période en vigueur, à travers une **approche intersectorielle et transversale de la nutrition** dans ses interventions, en s'alignant de manière optimale à la programmation opérationnelle nationale de ce dernier. Tout comme pour la SSR, la CE n'abordera pas le thème de la malnutrition au niveau du cadre des programmes spécifiques proprement verticaux, mais plutôt à travers son introduction dans les programmes sectoriels intégrés plus vastes orientés vers les services sanitaires.

Les approches innovantes communautaires en matière de santé (où par exemple, des expériences concrètes pour la prévention et le traitement de la malnutrition existent déjà), seront renforcées, comme moyen de rapprocher la solution des problèmes aux populations elles-mêmes. Tout comme pour le Développement Rural et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, **un plus grand lien sera développé en Santé entre l'innovation, des évidences et bonnes pratiques, avec l'incidence sur les politiques de développement du pays.**

La CE utilisera **une approche intégrale d'appui à la gouvernance locale du système de santé**. Cet appui sera conforme à ce prévu dans le programme « *des Cellules d'appui à la décentralisation et la déconcentration* » (CADD) créées par le gouvernement du Mali (en 2007 pour le secteur de la santé). Le programme des CADD occupe une place importante dans l'agenda du gouvernement du Mali et fait face à deux principaux défis qui sont : (i) la faible capacité technique des acteurs locaux impliqués et (ii) la faible assignation budgétaire de l'État au niveau local qui représente moins de 10% des ressources nationales. Les interventions directes à ce niveau, représentent une grande occasion pour identifier et aborder les véritables problèmes entravant le développement des collectivités territoriales, et se trouvant à la base du développement national. Elles contribueront ainsi efficacement à trouver la solution durable à ces problèmes, dans le cadre défini et dirigé par le gouvernement central ainsi que les Ministères de tutelle.

Parallèlement, la CE devra introduire des lignes de travail concernant le **renforcement des capacités de la société civile** pour une plus grande appropriation et un plus grand leadership des processus de développement. En particulier, concernant certains aspects de santé, il serait important de renforcer le transfert des connaissances à partir des ONG internationales aux locales, vu que ces dernières sont généralement le maillon final dans l'exécution des programmes et activités en santé, et au bout du compte, l'agent fondamental de promotion du droit effectif à la santé des populations.

L'approche de droits sera systématiquement intégrée de manière transversale dans les activités de la CE. Les interventions dans le secteur devront prendre en compte **la promotion de la santé comme un droit humain fondamental**, que tous doivent pouvoir exercer grâce à l'application des principes d'équité et l'offre d'une couverture universelle en santé.

La transversalité effective de l'approche Genre dans toutes les interventions en santé sera assurée. Vu la grande implication du Mali en termes sanitaires à cause de la situation discriminatoire dont souffrent les femmes et filles, la prévalence de pratiques néfastes, se traduisant par des chiffres intolérables de morbidité et mortalité maternelle, juvénile et féminine, la CE soutiendra de manière systématique la mise en marche de la Politique Nationale du Genre (PNG) (voir OS 5 à continuation). Et à partir du secteur **santé avec son croisement intersectoriel avec le Genre, les lignes prioritaires** - sans cesser de travailler conjointement avec les éléments des droits des femmes, seront :

²⁸ Tel que le ministre de tutelle l'a communiqué à l'OTC/AECID lors d'une réunion entre les deux parties dans le cadre du processus d'élaboration du MAP présent

- L'exercice des **droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, en mettant l'accent sur la Mutilation Génitale Féminine (MGF), la Planification familiale et le mariage précoce.**
- La participation effective des femmes dans les organes de participation communautaire en santé et droits.

La **diversité culturelle** sera tenue en compte, particulièrement, dans certaines zones d'intervention et dans le cadre des activités encourageant un changement de comportement. Dans ce cas, lors des activités d'Information, Éducation et Communication (IEC), on aura recours à des stratégies basées sur la connaissance et l'utilisation des cultures locales.

En ce qui concerne l'**Environnement**, son intégration transversale se fera en réponse à deux préoccupations principales en rapport, respectivement avec la **biosécurité dans les structures sanitaires, et l'impact du changement climatique sur la santé.**

O.E.5. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité de Genre

L5.2. Promouvoir des politiques publiques de genre et de cohésion sociale pour renforcer la gouvernance.

L5.3. Renforcement des organisations féministes et de femmes de la société civile

L5.4. Favoriser les lignes spécifiques de travail pour pallier toutes formes de violence et discrimination contre les femmes et les filles.

L'approche Genre et Développement (GED) constitue un des principaux signes d'identité de la Coopération Espagnole et fait l'objet d'une grande reconnaissance de la part de la communauté internationale. Cette priorité est doublement reprise dans le IVème Plan Directeur aussi bien au niveau sectoriel que transversal, en ce qui concerne l'intégralité des interventions de la CE.

La féminisation de la pauvreté, ainsi que le manque du plein exercice des droits des femmes, auxquels le Mali n'est pas étranger, constituent des freins majeurs au développement des sociétés, étant donné le degré de violence structurelle qu'ils représentent envers les femmes et les filles, malgré les avancées enregistrées ces dernières années tant au niveau de visibilité de l'inégalité de Genre dans la problématique du développement, que de son importance dans l'Agenda International (Agenda Post-2015, Beijing+20, les 15 années de la Résolution 1325, etc.).

La CE dispose d'un avantage comparatif ainsi que d'une solide expérience autant au niveau international qu'en Afrique Occidentale et dans d'autres régions du monde, au moment de soutenir la mise en œuvre des politiques nationales de Genre. Cet appui a été spécialement réalisé au moyen d'un renforcement des capacités institutionnelles, tant au niveau national, qu'au niveau décentralisé.

Pour la CE aussi bien que le gouvernement du Mali, la promotion des droits des femmes et l'égalité de Genre, constituent une priorité. Ceci peut se vérifier au Mali, autant au niveau sectoriel, à travers la Politique Nationale Genre (PNG), que transversal, dans le cadre de référence du CSCRP, et à travers les principales politiques sectorielles (éducation, santé, justice, décentralisation, culture, etc.).

La CE, vu sa trajectoire et son expérience, peut apporter une valeur ajoutée en ce sens dans ce secteur actuellement un peu orphelin dans le pays, mais qui s'avère essentiel pour son développement. Pour cela, la CE considérera la promotion des droits des femmes et l'égalité de Genre comme une orientation stratégique de concentration.

La CE **apportera son appui à la mise en marche de la Politique Nationale Genre (PNG), et son Plan d'Action**. Dans le cadre de cette PNG, la CE appuiera en particulier :

- **Le mécanisme institutionnel de la PNG au niveau régional**, en s'appuyant sur les acteurs locaux.
- **Les Actions visant à l'autonomisation économique et sociale des femmes**, en prenant en compte **l'accompagnement et le renforcement des organisations de la société civile et des organisations féminines** pour la promotion des droits des femmes, le renforcement de la participation des femmes dans les espaces d'influence et prise de décision, et la promotion de **la mise en œuvre** de la résolution 1325 dans le contexte actuel du pays. Cette ligne sera aussi développée intersectoriellement à travers les actions définies dans les orientations stratégiques du présent MAP.
- **La lutte contre toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG)** avec une attention aux victimes, sera un autre axe important d'action. En tenant compte de la réalité du pays, de la prévalence de pratiques néfastes à l'endroit des femmes et filles, avec l'étendue de la violence de Genre, des actions contribuant à pallier ces pratiques seront appuyées aussi intersectoriellement avec des actions en santé. De même, seront également appuyées des actions favorisant de manière intégrale la prévention des VBG, l'attention et la protection des victimes, ainsi que le renforcement de la réponse institutionnelle à la violence.

Cette contribution à la PNG, sera prioritairement faite au niveau déconcentré/décentralisé, avec le concours des institutions publiques ainsi que des organisations féminines. Par conséquent, une approche d'intervention régionale avec une attention spéciale pour les zones prioritaires de la CE (régions de Kayes et de Sikasso) sera privilégiée. A cet effet, les Directions Régionales de la Promotion Féminine étant les structures chargées de la mise en marche de la PNG, seront considérées comme les interlocuteurs privilégiés pour la coordination et la mise en marche des interventions espagnoles.

À un niveau plus local, et avec l'importante participation des ONG espagnoles, l'accent sera mis sur le fait que dans les futurs Plans de Développement Local (PDL) de chaque localité, l'approche Genre y soit incluse de manière effective, en intégrant de manière participative les femmes dans leur élaboration.

La CE prévoit **d'approfondir et améliorer la mise en œuvre de l'approche Genre transversalement et intersectoriellement**, approche déjà présente dans les différentes politiques sectorielles du pays. La CE se concentrera principalement sur les orientations stratégiques de concentration définies au sein du MAP. Elle prêtera une attention spéciale au chevauchement des politiques sectorielles de référence (santé, développement rural et sécurité alimentaire) et la PNG du Mali.

4.1.3. Autres orientations.

OS. 6. Améliorer la provision des biens publics globaux et régionaux

L 6.5. Diversité des expressions culturelles

Il existe une concordance entre la vision de la Coopération Espagnole en matière de **Culture et Développement** et les objectifs définis dans le CSCR 2012-2017, dans le Programme d'Actions du Gouvernement du Mali (PAG 2013 – 2018) et dans la politique culturelle elle-même du pays, où sont mis en exergue la contribution de la culture dans le développement économique, le bien-être des

populations, la gouvernance démocratique, la stabilité et la paix. A ceci, nous pouvons ajouter que la CE au Mali dispose d'une précieuse et incomparable expérience en matière de Culture et Développement, qui s'est traduite par l'appui à de nombreuses initiatives à travers divers instruments (subventions aux ONG locales et Espagnoles, Subventions d'État aux Institutions publiques, etc.).

Par conséquent, la disponibilité actuelle d'instruments spécifiques à l'AECID et les institutions espagnoles rendent possible le développement d'actions spécifiques dans le contexte actuel du Mali, qui compléteront le programme de développement, ainsi que l'application transversale de l'approche de la diversité culturelle dans les secteurs et OS de concentration de la CE dans le MAP présent.

A ceci, s'ajoute le renouvellement du Programme de Lectorats et Bourses du MAEC/AECID, qui, après 75 années, est considéré comme un des instruments les plus appréciés à l'étranger par nos pays partenaires. De nombreux citoyens et citoyennes maliens en ont bénéficié lors des précédentes éditions. Au-delà de sa riche trajectoire, s'ajoutant à celle des anciens Programmes de Coopération Interuniversitaire dont le Mali a également bénéficié. Depuis l'édition 2014/2015 et dans le futur, ce programme de Bourses sera orienté vers des secteurs thématiques de la Coopération (en incluant aussi des bourses pour la recherche, sur et pour le développement dans des secteurs privilégiés clés du MAP présent) et la Culture (en incluant aussi des bourses d'excellence en formation musicale). Ces bourses sont adressées spécialement aux candidats des Pays d'Association (prioritaires) pour la Coopération Espagnole, dont fait partie le Mali.

4.2. Programmation Conjointe avec d'autres bailleurs.

4.2.1. Programmation Conjointe de l'Union Européenne

Le Mali dispose d'un document de Programmation Conjointe de l'Union Européenne (PC UE) 2014-2018.

La PC UE 2014 – 2018 cherche améliorer la cohérence de la politique de développement de l'UE et des États Membres (EEMM), l'harmonisation dans les «manières d'agir », et une meilleure division du travail et l'orientation, fondées sur les principes d'efficacité pour appuyer les plans de développement du Gouvernement du Mali. Le budget indicatif est d'environ 1.750 millions d'euros.

Les orientations de la concentration du MAP de la CE s'intègrent pleinement au niveau des priorités définies par la PC de l'UE. En particulier :

- **OS3. Promouvoir les opportunités économiques pour les plus pauvres (L1. Développement rural et territorial, avec l'agriculture comme secteur clé)**, en ligne droite avec le secteur de la PC UE « Développement Rural et Sécurité Alimentaire/Irrigation » au niveau de ses trois objectifs spécifiques : (OS1) Intensifier et diversifier la production agricole de manière durable, moderne et compétitive, ainsi que valoriser les productions agricoles, spécialement les exploitations familiales ; (OS2) Réduire de manière structurée et durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition et (OS3) Renforcer la gouvernance, en tenant compte du cadre institutionnel du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- **OS4. Favoriser des systèmes de cohésion sociale, en accentuant les services sociaux de base (L 4.1. Droit humain à la santé : équité et couverture universelle)**: La PC UE, pour le secteur santé,

donne la priorité à 11 Objectifs Stratégiques du PDDSS 2014 – 2023 et du PRODESS 2014 – 2018. Dans ce cadre, le MAP de la CE donne la priorité de manière concrète à 3 de ces 11 objectifs stratégiques en ce qui concerne le secteur de la Santé : i) la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, infantile et juvénile, ii) L'augmentation de l'offre et l'utilisation des services sanitaires de qualité et iii) Le renforcement de la gouvernance du système de santé.

- **OS5. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité du genre:** Dans la PC UE, le Genre est moins un secteur de concentration qu'un axe transversal d'activité. Cependant, la Programmation Conjointe de l'UE elle-même, établit comme ligne principale d'intervention, l'appui de manière générale à la PNG et le Plan d'Action de cette dernière dans ses différents axes, ce qui fait, qu'il y a une corrélation complète entre la PC UE et le MAP de la CE.

De manière plus transversale, le MAP de la CE est également en ligne droite avec les axes suivants de la PC UE :

- **Décentralisation/Déconcentration et Réformes Institutionnelles,** spécialement en ce qui concerne le renforcement du rôle des collectivités dans l'approvisionnement des services sociaux de base ; le renforcement de la gouvernance, la participation et la redevabilité concernant la gestion du bien public aux niveaux locaux ; et la redynamisation de l'économie à l'échelle territoriale.
- **Processus démocratique, Société Civile et Culture,** en particulier concernant les aspects relatifs au renforcement des structures et capacités de la société civile pour améliorer son appropriation et contribution au développement, améliorer ses capacités d'exercer un contrôle citoyen indépendant, et promouvoir la réalisation des droits, ainsi qu'en culture également.
- **Environnement, Gestion des ressources Naturelles et Changement climatique.** Dans la PC de l'UE, c'est un secteur de concentration, et dans le cas du MAP de la CE, c'est plutôt une priorité claire transversale où existent des lignes de jonction étroite avec les actions prioritaires de la PC UE
- **Eau, Hygiène et Assainissement.** A la différence de la PC de l'UE, dans le MAP de la CE, ce n'est pas un secteur de concentration. Cependant, les actions en ce qui concerne l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement sont des lignes d'action fondamentale autant dans le secteur Santé que dans celui du Développement Rural et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

4.2.2. Stratégie Commune d'Accompagnement Pays II (SCAP II 2015-2018)

La Stratégie Commune d'Accompagnement²⁹ Pays II (SCAP II 2015-2018)³⁰ est en cours d'élaboration. Elle se basera sur les leçons apprises de la SCAP I³¹, prendra en compte les engagements adoptés à Busan (2011), ainsi que les leçons apprises de la crise. La SCAP II, dans la pratique, se présente comme un document d'accord sur les relations entre bailleurs et Gouvernement du Mali, pour l'atteinte d'une plus grande efficacité de l'aide.

La Coopération Espagnole au Mali s'inscrira pleinement au niveau des engagements qui seront adoptés par cette nouvelle SCAP II (et qui ont déjà été décrits dans d'autres parties de ce document).

²⁹ Dans sa deuxième génération, il change de dénomination, il passe de Stratégie Commune d'Assistance Pays à Accompagnement Pays.

³⁰ Information basée sur le brouillon actuellement en discussion.

³¹ Le Mali disposait d'un Plan d'Efficacité de l'Aide 2007-2009, qui a été évalué en même temps que le Plan d'Action de la SCAP I 2008-2011 durant l'année 2011

4.3. Coopération déléguée et instruments européens

En harmonie avec le Code de Conduite de l'UE relatif à la division du travail dans le cadre de la politique de développement et afin de progresser dans sa stratégie de concentration sectorielle, l'AECID depuis son IIIème Plan Directeur, considère la réalisation d'activités de coopération déléguée, comme donateur mandataire (bailleur actif) ou donateur mandant (partenaire silencieux)

Comme antécédent au Mali, l'AECID avait de 2010 à 2011, délégué aux Pays-Bas, la gestion technique de son ABS en santé. Cette collaboration entre deux bailleurs de fonds au Mali, a été une expérience très positive qui a contribué à la création de conditions favorables à l'harmonisation entre donateurs et a contribué également au dialogue avec les institutions publiques du secteur.

De plus, dans la région, on peut compter à l'actif de l'AECID, plusieurs expériences en matière de délégation avec : l'UE dans le domaine du Développement Rural, la CEDEAO dans le cadre de la gestion du stock régional d'aliments de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Mauritanie dans le cadre de programmes bilatéraux.

La CE jouit d'une certaine reconnaissance aussi bien au niveau national que de la communauté internationale présente au Mali, dans les domaines tels que, la petite irrigation de proximité, l'agriculture familiale et les chaînes de valeur (OS3) ; la Santé Sexuelle et de la Reproduction et le renforcement du système de santé aux niveaux déconcentrés/décentralisés dans la région de Kayes (OS4); et éventuellement dans la promotion des droits des femmes et l'égalité de Genre (OS5). De même, l'UE reconnaît que lors de ses opérations d'envergure, l'Espagne peut être un partenaire stratégique pour le suivi de la composante transversale du Genre et de la PNG.

Tout le long de la période d'exécution de ce MAP, seront explorées les potentielles voies de collaboration, telles la délégation de fonds de l'UE ou autres donateurs, la disponibilité à l'UE, d'instruments comme le «Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène des personnes déplacées en Afrique », récemment lancé.

4.4. Coopération Multilatérale

Au Mali, les organismes multilatéraux ont une présence assez active dans presque tous les secteurs.

OS3. Promouvoir les opportunités économiques pour les plus pauvres.

En matière de Développement Rural, Sécurité Alimentaire et nutritionnelle, la FAO a été un partenaire privilégié de la Coopération Espagnole aussi bien au niveau régional qu'au niveau national. La collaboration mise en place autour de l'Initiative Eau et Sécurité Alimentaire pour l'Afrique (IESA) a été appréciée de manière très positive.

En termes stratégiques, la collaboration avec la FAO est prioritaire pour aboutir à une plus grande influence sur les politiques sectorielles du pays, sur la vision régionale du secteur, et en termes plus techniques, sur la possibilité de mettre en place et diffuser les bonnes pratiques.

OS4. Promotion des systèmes de cohésion sociale, en accentuant les services sociaux de base. (Droit Humain à la Santé)

Dans le secteur de la santé, la plupart des interventions multilatérales sont réalisées au Mali, à travers les agences des Nations Unies (UNICEF, OMS et FNUAP).

Depuis 2012, la Coopération Espagnole a contribué au financement des programmes de l'UNICEF au Mali. Ces programmes avaient pour but la lutte contre la malnutrition dans les régions du sud du pays et ont été financés par le Bureau de l'Action Humanitaire de l'AECID, qui a largement déterminé le type d'actions à effectuer dans le cadre de ce financement (humanitaire). L'UNICEF est doté d'une grande expérience dans le domaine de la santé des enfants et de la malnutrition, à cela s'ajoute les résultats déjà connus, dus à leur stratégie qui n'est pas uniquement orientée du point de vue humanitaire, mais aussi du point de vue préventive et structurelle.

En termes stratégiques, la collaboration avec l'UNICEF est prioritaire et donne une double valeur à la Coopération Espagnole, en ayant d'une part, une plus grande influence sur les politiques sectorielles du pays liées à la santé de l'enfant et la malnutrition et d'autre part, en générant une systématisation et diffusion des bonnes pratiques.

OS5. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité de Genre.

ONUFEMMES au Mali a toujours bénéficié du soutien de la CE à travers diverses initiatives. Particulièrement, depuis Novembre 2014, l'Espagne contribue au Programme d'Aide aux Femmes et filles victimes de conflits qu'ONUFEMMES met en œuvre depuis 2012 avec le concours de plusieurs donateurs (comme la Suisse, les Pays-Bas, etc.). Cette contribution à ONUFEMMES a considérablement amélioré la visibilité de la Coopération Espagnole dans le secteur et son positionnement stratégique. Outre les activités d'assistance aux victimes du conflit, le programme réalise un appui institutionnel au Ministère de la Promotion de la Femme et au Ministère de la Justice, concernant la violence basée sur le genre et la participation des femmes dans les prises de décision.

Cette relation stratégique avec ONUFEMMES offre à la Coopération Espagnole, la possibilité d'avoir au niveau du pays, un impact plus élevé sur un aspect aussi sensible qu'est l'égalité en matière de Genre, compte tenu des relations privilégiées qu'elle maintient en tant qu'organisation des Nations Unies, avec les ministères concernés et la société civile. La Coopération Espagnole considère que pendant la période de validité du Cadre d'Association Pays, il serait prioritaire d'établir une collaboration qui permettra d'avoir une influence sur le niveau institutionnel et stratégique, afin de faire progresser les droits des femmes, en approfondissant les éléments politiques pour l'avancée de l'égalité formelle (code de famille, harmonisation législative, etc.....), et des thèmes concrets d'intérêt stratégique pour les femmes (participation, violences basées sur le Genre, etc.)

4.5. L'Appui programmatique

OS3. Promouvoir les opportunités économiques pour les plus pauvres

La Coopération Espagnole, pendant la durée du MAP, restera attentive à l'évolution de l'approche-programme dans le secteur et restera tout le temps, alignée aux politiques et priorités sectorielles du pays.

En outre, des synergies avec plusieurs bailleurs de fonds existent déjà. C'est pourquoi, tout le long de ce MAP, ces dernières seront explorées et développées afin d'aboutir si possible, à des modalités de travail commun, qui à leur tour, pourront aboutir à des visions plus programmatiques.

Il faut noter que le **Dispositif National de Sécurité Alimentaire** (DNSA) actuel est en cours de réforme, et qu'il prévoit des fonds communs multi-donateurs. Dans la mesure où cette réforme évoluera et lorsque les conditions seront réunies, la Coopération Espagnole serait intéressée à participer à ce mécanisme conjoint, dirigé par le GdM.

OS4. Promotion des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base. (Droit Humain à la Santé)

La Coopération Espagnole en matière de Santé, tout comme elle l'a toujours fait depuis le début de la coopération en santé au Mali, quelle que soit la modalité (ABSS ou appui au projet/programme) ou niveau d'intervention (central, déconcentré ou décentralisé), durant la durée du MAP présent, continuera à appuyer le système sanitaire national malien avec une approche d'Appui Programmatique, selon les engagements pris avec la signature du COMPACT, les cycles, Objectifs Spécifiques et résultats du PRODESS au niveau national et régional, ainsi qu'à travers différents instruments.

OS5. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité du genre.

Le Mali n'a pas développé une approche programmatique en ce qui concerne l'Appui Budgétaire au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, ce qui fait que la CE ne prévoit pas de mettre en marche un appui budgétaire sectoriel en ce sens.

Cependant, l'alignement avec la Politique Nationale Genre et son plan d'action, seront des éléments clés de l'appui de la CE et un suivi sera également fait à la suite de l'évolution des instruments dans le secteur (fonds commun, etc.), pour savoir s'il convient ou pas d'y adhérer.

L'Appui Budgétaire Décentralisé

Au Mali, la Coopération Suisse a mis en œuvre « l'appui budgétaire décentralisée », dont le financement est enregistré et comptabilisé au niveau du Trésor de l'Etat. Cependant, ce financement rentre dans le cadre du budget d'une Collectivité Locale précise, où il est utilisé au sein des programmes de développement définis et déterminés au niveau de la CT.

Tout le long de la durée du Cadre d'Association Pays, ce type de mécanisme sera exploré tant qu'il pourra être utile et cela dans le but de développer et renforcer les principes de l'efficacité de l'aide.

4.6. L'Action Humanitaire

En raison de la crise multidimensionnelle que le Mali a connue depuis 2012, la Coopération Espagnole a fait un apport de fonds très significatif en ce qui concerne l'action humanitaire, en consacrant certaines années, 50% du volume de coopération de l'AECID dans le pays, en ce sens.

L'action humanitaire de l'AECID, de manière stratégique, a axé ses priorités sur les thèmes suivants: la sécurité alimentaire, la nutrition, la protection, la coordination et l'accès humanitaire, en plus du soutien aux réfugiés maliens dans les pays voisins, ou la réponse à la récente épidémie d'Ebola.

En plus des fonds de l'administration publique centrale et décentralisée espagnole, certaines ONG espagnoles ont une trajectoire professionnelle en matière d'urgence ainsi qu'une expertise reconnues dans le pays, et sont financées par les Nations Unies, l'Union européenne (ECHO) ou d'autres donateurs.

La Coopération Espagnole au Mali aura comme objectif de générer des synergies entre l'action humanitaire et le programme de coopération au développement. Des espaces communs pour ces synergies se feront au niveau de l'approche de la résilience, la recherche d'une plus grande assistance des actions de liaison entre l'aide, la récupération, la réhabilitation et le développement (LRRD) et au niveau des aspects de gestion et prévention des désastres.

4.7. Table d'Association

Corrélation sectorielle		Zone Géographique	Acteurs de la CE ³²	Partenaires au Mali
Orientations Stratégiques IVème PD	Lignes d'Action IV PD			
OS3. Promouvoir les opportunités économiques pour les plus pauvres.	L3.1. Développement rural et territorial, avec l'agriculture comme un secteur clé. L2.3. Une alimentation adéquate et suffisante face aux crises.	Région de Kayes Région de Sikasso	AECID ONG Espagnoles Junte de Galice Junte d'Andalousie Entreprises publiques Institutions publiques ou privées espagnoles	MDR (ADN, DNGR, CPS, DR / MDR) Les ONG locales Les ONG internationales PTF bilatéraux (Canada, UE, ...), La FAO, la Banque Mondiale
OS4. Promotion des systèmes de cohésion sociale, en accentuant les services sociaux de base.	L 4.1. Droit humain à la santé : équité et couverture universelle.	Région de Kayes Région de Sikasso	AECID ONG Espagnoles Gouvernement de Navarre Junte d'Andalousie Ministère de la Défense Institutions publiques ou privées espagnoles	MSHP (DNS, DRS, CPS) CSref et CScom Les ONG locales Les ONG internationales PTF bilatéraux (Canada, Pays-Bas, France, etc.) ; UNICEF

³² Voir ANNEXE 3 pour la description de quelques acteurs de l'Administration General de l'Etat espagnol et les Communautés Autonomes, qui ont un certain intérêt de coopération au développement avec le Mali. A signaler que la Junte de Communautés de Castilla-La Mancha est présente au Mali à travers du financement aux ONG espagnoles, et prévoit des interventions dans la période de vigueur du Cadre d' Association Pays, même si les secteurs ne sont pas encore définis.

OS5. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre.	L5.2. Promouvoir les politiques publiques de genre et de cohésion sociale pour renforcer la gouvernance.	Région de Kayes	AECID	MPFEF et DRPFEF
	L5.3. Renforcement des organisations féministes et de femmes de la société civile	Région de Sikasso	ONG espagnoles Junta d'Andalousie	Secrétariat Permanent de la PNG et des comités régionaux
	L5.4. Favoriser les lignes spécifiques de travail pour pallier toutes formes de violence et discrimination contre les femmes et les filles.		Institutions publiques ou privées espagnoles	Les ONG locales Les ONG internationales PTF bilatéraux (Belgique, Pays-Bas, Canada, UE, etc.) ; ONU Femmes

4.8. Cadre de Résultats de Développement

Voir ANNEXE 2

5. STRATEGIE D'ASSOCIATION

5.1. Ressources

La Coopération Espagnole prévoit de contribuer au développement du Mali à travers le déploiement de ressources techniques et financières.

La Coopération Espagnole envisage de contribuer avec un minimum d'environ 21M € pour toute la durée du MAP 2016-2018, selon l'estimation annuelle suivante:

PRÉVISION DE L'AOD POUR LA PERIODE 2016-2018		
2016	2017	2018
35%	40%	25%

Au moins, 80% des financements envisagés seront destinés aux Orientations Stratégiques (secteurs) de concentration définis par le MAP actuel.

Par rapport à la nouvelle Orientation Stratégique de concentration (OS5: Genre), il est prévu un accroissement progressif et significatif du financement, après une phase initiale d'identification.

Pendant toute la durée du MAP, en plus des fonds mentionnés, la Coopération Espagnole, pourrait gérer tous les autres fonds qui pourraient lui être éventuellement délégués par d'autres bailleurs de fonds et/ou l'UE.

Les fonds que la Coopération Espagnole pourrait éventuellement gérer dans un cadre de délégation de l'UE, seront destinés à financer des secteurs prioritaires de la coopération au développement de l'UE au Mali.

Tous les instruments disponibles de la Coopération Espagnole seront mobilisés afin de canaliser le financement non remboursable. Il s'agit de subventions de coopération internationale, soit bilatérales -dirigées aux institutions publiques du Mali, aux ONG ou autres entités -, soit multi-bilatérales, à l'endroit des Organisations des Nations Unies.

Présentement, les conditions d'éligibilité par rapport à la coopération remboursable espagnole directe d'Etat à Etat ne sont pas réunies au Mali. Toutefois, si la situation change au cours de la période en vigueur du Cadre d'Association Pays, la pertinence et la capacité de s'engager dans de telles opérations pourront être discutées. Cependant, le Mali est à la portée géographique des divers Fonds de Capital, auxquels participe la Coopération Espagnole aux niveaux régional et continental africains. Un programme de soutien à la micro finance au Mali reste encore en vigueur jusqu'à au moins 2017.

Du point de vue des ressources techniques, le Bureau Technique de la Coopération Espagnole au Mali envisage de consolider et renforcer son personnel dans le pays. Les institutions et experts espagnols seront mobilisés selon les besoins, pour apporter de manière cohérente, un meilleur soutien aux institutions maliennes dans les secteurs de concentration du Cadre d'Association Pays.

D'autre part, il est nécessaire de tenir compte des ressources humaines et financières suffisantes pour mener à bien un programme de suivi et évaluation, conforme à la priorité que le IVème Plan Directeur donne à l'évaluation et l'apprentissage institutionnel (voir la section Suivi et Evaluation). L'Espagne aussi bien que le Mali donne aussi la priorité à la gestion axée sur les résultats de développement.

5.2. Engagements en matière d'efficacité de l'aide

La Coopération Espagnole est engagée dans le cadre commun créé par l'Union Européenne à travers sa Programmation Conjointe pour une meilleure coordination et division du travail entre EEMM + DUE UE. En outre, actuellement la Stratégie Conjointe d'Accompagnement Pays (SCAP II) pour la période de 2015 à 2018 entre les donateurs (PTF) et le gouvernement du Mali est en cours d'élaboration. À cela s'ajoute la structure des relations établies dans le pays ainsi que ses mécanismes de dialogue.

C'est dans ce contexte général, que la Coopération Espagnole s'engage à participer activement aux efforts du Mali et de la communauté des donateurs, dans le domaine de l'efficacité et de l'aide dans ce pays :

- a) En s'impliquant dans les engagements découlant à la SCAP II, ainsi que leurs mécanismes de mise en œuvre, suivi et évaluation. Une fois la SCAP II et son Plan d'Action soient définis, les engagements spécifiques en matière d'efficacité de l'aide seront incorporés dans le suivi et évaluation du Cadre d'Association Pays de la CE, ainsi que dans l'actualisation du présent MAP au cours de la révision intermédiaire.

- b) En déployant dans le cadre de la Programmation Conjointe de l'UE, les efforts réalisés par la DUE et les différents États membres pour approfondir leur coordination et synergies dans un cadre européen commun de coopération, et dans la recherche d'une action plus efficace, synergique et coordonnée.
- c) En participant activement dans les espaces de concertation et dialogue entre PTF, et entre ces derniers et le GdM.
- d) En générant une plus grande prise de conscience des principes d'efficacité de l'aide et une plus grande synergie de complémentarité et division du travail entre acteurs de la coopération espagnole au Mali, notamment entre l'OTC et les ONG (ayant la plus grande présence).

Tous ces engagements devraient être intégrés dans le suivi et l'évaluation du Cadre d'Association Pays de la Coopération Espagnole.

5.3. La cohérence des politiques pour le développement

Bien que le Mali ne soit pas sujet à de nombreuses initiatives directes de la part de l'Espagne, comme dans d'autres pays ayant des relations plus fortes dans le domaine économique et commercial ou ayant une présence et des relations de longue date dans le pays, il existe plusieurs grandes lignes de concordance entre l'action extérieure espagnole, sa politique de coopération au développement et les politiques et priorités de développement du Mali. Ce sont:

5.3.1. Sécurité et Développement.

Les aspects sécuritaires ont été pendant une décennie présentés comme un élément essentiel dans le processus de stabilisation du Mali et dans sa stratégie de développement définie (dernière mise à jour en 2011, le CSCRP 2012- 2017). Depuis la crise multidimensionnelle que connaît le pays, le binôme sécurité-développement est devenu une priorité encore plus importante. Ceci est confirmé par le Programme d'Action du Gouvernement du Mali (de 2015 à 2018, PAG), dans lequel, la sécurité a été définie comme l'un des quatre piliers dans l'Accord de Paix. La sécurité est un élément crucial pour le développement du pays.

Le Mali peut compter sur un attaché du Ministère espagnol de l'Intérieur au sein de la Mission Espagnole présente dans le pays, ainsi que le personnel du Ministère de la Défense. Cela amène au développement des relations avec les principales institutions maliennes dans les domaines de l'intérieur, de la sécurité et de la défense, et à réaliser des actions de renforcement des capacités et le soutien institutionnel envers les droits humains et la consolidation de la démocratie dans le pays, pour lui donner la plus grande stabilité possible.

Il est important de souligner l'importance du Ministère de la Défense Espagnol dans le cadre de l'EUTM au Mali (Mission Européenne pour la Formation des Forces Armées), où le contingent espagnol est le deuxième en nombre, et où la France à la fin de son mandat à la tête de l'EUTM, a laissé sa place à l'Espagne, (système de rotation) de cette mission, et où, en plus de former plusieurs bataillons des forces armées maliennes, l'EUTM joue également un rôle important dans le processus de Réforme des Forces Armées du Mali.

De même, le Ministère de l'Intérieur du Mali, met à la disposition de l'EUCAP du Sahel (Mission Civile Européenne), du personnel civil et joue un rôle clé dans la réforme du secteur de la sécurité au Mali (gendarmerie, police et garde nationale) ainsi que dans sa formation.

Les deux missions, avec la participation significative de l'Espagne, sont clés pour la stabilité et le renforcement de l'Etat de Droit au Mali, avec la création de bases nécessaires au développement.

En outre, il faut souligner que le Ministère de la Défense Espagnol dans le cadre du QIP (Quick Impact Projets) a mis en place des projets, afin d'améliorer les services sociaux de base (éducation et santé) dans sa zone d'influence à Koulikoro.

Enfin, l'action de la Coopération Espagnole au développement a des corrélations avec les efforts pour améliorer la sécurité, créer des conditions pour le développement et des alternatives futures pour les populations, en particulier les jeunes. Lorsque l'extrême pauvreté et le manque d'opportunités de développement sont confrontés, il est évident que ces éléments représenteront un terrain fertile pour la radicalisation.

5.3.2. Migration et le Développement

Le phénomène migratoire est une source de développement, de croissance économique et d'enrichissement culturel, autant pour les pays d'origine ou de départ que pour les pays d'accueil. Les transferts d'argent des émigrés et l'influence de la diaspora, sont des vecteurs importants de modernisation des pays. En même temps, l'immigration clandestine est la cause de fréquents abus et violations des droits fondamentaux.

En tenant en compte de cette réalité, le rôle de la Coopération au Développement³³ est de : contribuer à l'impact positif du phénomène migratoire dans les pays en développement, protéger les migrants contre toute forme de discrimination injuste et violation des droit fondamentaux, et, en parallèle, contribuer au développement économique et social des pays d'origine, dans le but que l'immigration soit un choix et non une obligation.

L'Espagne, de par son traitement de la préoccupation commune partagée par les deux pays, à savoir la lutte contre le drame de l'immigration clandestine et les conditions dans lesquelles la population se lance dans cette aventure, reste un partenaire très valorisé au Mali.

L'Espagne est appréciée pour son approche globale des migrations, incluse dans les accords migratoires entre l'Espagne et les pays émetteurs des flux migratoires. Cette approche globale est basée sur trois piliers :

- a) Promouvoir une gestion ordonnée des flux migratoires légaux. Cela implique la création d'offres d'emplois en Espagne et des moyens pour l'intégration des migrants en Espagne. L'Espagne a un programme de migration circulaire avec le Mali, qui suite à la crise financière en Espagne et le manque d'emplois, a dû être temporairement suspendue mais devra reprendre dans un avenir proche.
- b) Dans la lutte contre l'immigration clandestine, concernant la gestion des frontières, ainsi que d'un point de vue humain, vu les conditions dans lesquelles les migrations clandestines sont effectuées, avec le non respect des droits ainsi que de la vie des personnes, il serait alors nécessaire que la collaboration institutionnelle entre le Ministère espagnol de l'Intérieur et

³³ Le concept de 'Migration et Développement' était défini dans le IIIème Plan Directeur de la Coopération Espagnole (2009-2012).

les institutions maliennes se développe, avec la présence effective d'un attaché et d'un officier de liaison de la garde civile espagnole au Mali.

- c) La coopération au développement dans les pays d'origine de la migration.

5.3.3. Responsabilité sociale des entreprises. Secteur Privé et Développement

Bien que l'environnement des affaires pour les investissements étrangers reste toujours fragile au Mali, l'un des principaux éléments de la stratégie de développement du Mali est de créer les conditions pour attirer les investissements étrangers dans le but d'en faire un pays économiquement émergent. Les grandes institutions financières internationales et les banques de développement du pays accompagnent le Mali dans cet effort.

Bien que la présence des entreprises espagnoles soit encore très limitée au Mali, il n'est pas exclu que durant la période d'exécution du Cadre d'Association Pays, des entreprises espagnoles soient appelées à participer dans les secteurs clés pour le développement de la population du pays et les secteurs prioritaires pour la Coopération Espagnole au Développement tels que, la santé ou le développement rural, l'agroalimentaire et la commercialisation.

Si tout cela venait à se réaliser, la Coopération Espagnole accompagnera les entreprises espagnoles afin d'établir le maximum de synergies possibles et veiller à ce que l'action des entreprises fasse réellement partie des 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial (Global Compact) par rapport aux 4 piliers fondamentaux pour aider harmonieusement le développement, c'est à dire, sur droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et les pratiques anti-corruption.

De même, la Coopération Espagnole tentera de promouvoir un dialogue sur ces questions, ainsi que sur les questions aussi sensibles que celles des industries extractives ou autres, avec les entreprises existantes ou qui pourraient éventuellement s'implanter dans le pays.

5.4. Système de Suivi et Evaluation

Ce document est le point de départ pour leur mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Il est donc crucial de prendre en compte les engagements et les orientations précises sur la manière d'aborder leur suivi et évaluation

5.4.1. Le suivi des résultats et des engagements de développement en termes de qualité et de l'efficacité de l'aide

Le cycle actuel de planification a une durée de trois ans, puisqu'il se prolongera jusqu'en fin 2018.

Le suivi du Cadre d'Association Pays sera un exercice permanent de collecte et d'analyse de l'information, avec une série d'activités pertinentes qui auront lieu à des moments bien précis du cycle.

Deux exercices de suivi auront lieu: le premier en mi 2017 et le deuxième en mi 2019, et également, lors de la révision annuelle du CSCRP. Chacun d'eux devra se refléter dans les rapports de suivi à mi parcours ou final.

En fonction des données disponibles, les rapports vont comprendre des informations sur les aspects suivants:

- L'évolution des Résultats de Développement à travers des indicateurs dont la collecte d'informations est possible. Ces données seront fournies par les établissements publics et leurs documents de référence (voir Cadre de résultats), les données générées par les différents acteurs de la CE et de ses interventions directes, et celles fournies par les agences internationales et autres partenaires au développement (tels les institutions indépendantes des PTF)
- L'analyse des éléments critiques pour faire les ajustements nécessaires au cadre de résultats de développement.
- L'analyse de l'évolution des engagements pris par la CE en matière de l'efficacité de l'aide
- Les principales conclusions des revues annuelles sectorielles, du CSCRP, de la RBC, le suivi de la SCAP II et celle de la PC de l'UE
- L'analyse de la cohérence, la complémentarité et la concentration des interventions de la Coopération Espagnole.

Ces exercices de suivi annuel à mi parcours et final seront dirigés par le Bureau Technique de Coopération, mais se feront aussi parallèlement avec le Groupe Stable de Coordination, qui sera également l'espace où seront analysés, discutés et validés leur contenus. Tous les acteurs de la Coopération Espagnole présents au Mali, seront invités à y participer.

Le GdM sera informé et invité à participer à ces exercices de suivi. En particulier, l'invitation sera adressée aux Ministères de tutelle et aux structures de référence pour le suivi des PTF (SHA, Secrétariat de l'Harmonisation de l'aide).

De manière complémentaire à l'exercice de suivi, des réunions semestrielles du Groupe Stable de Coordination de la Coopération Espagnole auront lieu, afin d'analyser et orienter les synergies de l'ensemble des acteurs de la Coopération Espagnole dans le Cadre d'Association Pays.

5.4.2. Evaluation finale

Le Cadre d'Association Pays de la Coopération Espagnole au Mali réalisera une évaluation finale externe, par un organisme indépendant, dont les résultats seront diffusés et publiés à la fois au Mali et en Espagne.

5.4.3. Comité de Suivi Bilatéral de la Commission Mixte

Plus formellement, un Comité de Suivi Bilatéral va être établi entre le Mali et l'Espagne afin de procéder au suivi et à l'évaluation à mi parcours et finale de la Commission Mixte de Coopération

5.5. La redevabilité mutuelle et la transparence

Le compte-rendu, le suivi et l'évaluation seront réalisés de manière parallèle. Les résultats de ces processus seront publiés dans les deux pays. Pour cela, les moyens existants au Mali et en Espagne seront mis à profit (plateformes communes, Internet et réseaux sociaux).

En particulier, l'un des premiers pas pour la mise en œuvre du Cadre d' Association Pays sera la définition d'une politique de communication ainsi que le lancement d'un site Web de l'AECID au Mali, où toutes les informations et les documents produits autour de l'action de la Coopération Espagnole, seront publiés, entre autres infos. Le Cadre d'Association Pays ainsi que les résultats de son suivi/évaluation, seront des informations publiques.

En plus de son propre site web, le site web du Pool Technique des PTF, ainsi que les Plateformes que le gouvernement du Mali voudra bien mettre à la disposition des PTF - dans le cadre de la loi sur la transparence – seront mis à profit pour publier leurs actions.

Chaque année, aura lieu un atelier/rencontre entre les acteurs de la Coopération Espagnole et ses partenaires, y compris les représentants des institutions publiques et la société civile, où seront traités les aspects concernant le progrès de la mise en œuvre du Cadre d'Association Pays, ainsi que la situation de développement et l'orientation de la Coopération Espagnole à cet effet.